

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 12 juillet 2019	N° 2019-426

Convocation du 5 juillet 2019

Aujourd'hui vendredi 12 juillet 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Conchita LACUEY
M. Alain TURBY à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Martine JARDINE à Mme Michèle FAORO
M. Bernard JUNCA à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Marc LAFOSSE à Mme Dominique IRIART
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas BRUGERE à partir de 10h15
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 10h30
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST à partir de 11h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h10
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h35
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 12 juillet 2019	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Direction pilotage emploi et dialogue social	N° 2019-426

Ajustements d'organigrammes et d'effectifs - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

DIRECTION GENERALE RH ET ADMINISTRATION GENERALE

► **Direction de la DG : ouverture d'un poste de catégorie A aux agents non-titulaires**

Un poste de chargé de l'inspection en santé et sécurité au travail (ACFI) sera prochainement vacant. Ce poste a pour mission le contrôle des conditions d'application des règles de sécurité et de santé au travail et contribue à la mise en œuvre de la politique de prévention.

Compte tenu des compétences très spécifiques nécessaires à la tenue de ce poste et des connaissances nécessaires, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536,97€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 44 592,21€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal)

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

► **Ressources humaines : transformation d'un poste de catégorie C en catégorie B**

La fonction ressources humaines, pilotée par un adjoint au directeur général, comprend aujourd'hui 2 directions. Le secrétariat mutualisé a pour mission l'assistance de l'adjoint au directeur général, les secrétariats des deux directeurs ainsi que l'intérim du secrétariat du directeur général RH et administration générale. Au regard des missions confiées, de la diversité et de la polyvalence du poste, il est proposé de transformer un poste d'assistante de direction de catégorie C en catégorie B

► Direction Pilotage, emploi et dialogue social : création de 2 postes de catégorie B

A compter du 1^{er} janvier 2020 le secteur public évolue vers la Déclaration sociale nominative (DSN).

Cette obligation réglementaire implique le passage d'une déclaration individuelle annuelle à une déclaration individuelle mensuelle.

Ce nouveau mécanisme a pour but de sécuriser les droits des salariés vis-à-vis des organismes de protection sociales (CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales), IRCANTEC (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques), RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)) et d'améliorer la gestion globale des droits sociaux par une transmission mensuelle des éléments salariaux individuels aux différents organismes concernés.

Cette obligation a d'importantes conséquences sur notre organisation : la direction pilotage, emploi et dialogue social, en tant que service commun, doit garantir la qualité des données identifiantes (SIRET (Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises sur le Territoire), NIR (Numéro d'Inscription au Répertoire)) et des procédures de prélèvement à la source, la fiabilité des données de cotisations et sécuriser la prise en compte des retours des organismes (CNRACL, URSSAF (Union de recouvrement de cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales), IRCANTEC, FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)....). C'est le service pilotage financier RH qui sera en charge de ce dossier.

Compte tenu du volume de travail nécessaire en terme de suivi et de régularisations associées lié aux déclarations sociales mensuelles, de l'impact direct sur les situations individuelles des agents et afin de réussir cette transition, il est demandé la création de deux postes de catégorie B, filière administrative, cadre d'emplois des rédacteurs, au sein du service pilotage financier RH, centre exécution budgétaire. Ces deux postes seront particulièrement chargés d'identifier, d'analyser et de corriger les anomalies liées aux déclarations sociales mensuelles et de proposer des solutions du régularisation.

DIRECTION GENERALE NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION

La mutualisation du numérique et des systèmes d'information au sein d'un service commun a témoigné dès l'origine de la volonté, forte et partagée par de nombreuses communes de la Métropole, de construire et de développer ensemble une politique numérique au service de l'action publique et de la modernisation des administrations.

► Direction d'appui administrative et financière – Modification d'organisation

Transformation du poste Assistant juridique et commande publique - catégorie C administratif- en Chargé de Commande publique, Service finances, commande publique et juridique - catégorie B administratif – Centre commande publique.

Le centre Commande publique gère l'ensemble des marchés de la DGNSI (Direction générale numérique et systèmes d'information), passation et suivi de l'exécution, soit un portefeuille de près de 1000 marchés.

Il est composé actuellement d'un responsable de centre, de 4 chargés de commande publique, 2 catégories A et 2 catégories B, et d'un poste de catégorie C, assistant juridique et commande publique plus particulièrement en charge des notifications de marchés, de leur enregistrement sous le système d'information financier et du suivi des parapheurs.

Au regard du volume de l'ensemble des dossiers traités ainsi que de leur complexité, le besoin aujourd'hui identifié est un profil de chargé de commande publique expert qui assiste les chefs de projet, plutôt qu'un profil d'assistant juridique.

Aussi, il est proposé de transformer le poste catégorie C administratif et de l'ouvrir à la catégorie B administrative.

Direction de la transformation numérique – Modification d'organisation

Dans le cadre de la mutualisation, le numérique est le domaine le plus mutualisé. Trois postes au sein de cette direction nécessitent d'être transformés.

1- Un poste de Gestionnaire d'application - catégorie C technique – Service Pilotage Plan de transformation mutualisé – Centre transition communale en catégorie B administratif ou technique.

Le centre transition communale est en charge principalement d'assurer la continuité d'activité auprès de la

commune de Talence sur l'ensemble des composantes : projets, opérations, maintien en conditions opérationnelles. Il contribuera aussi à la mise en œuvre du plan de transformation de la commune.

Au sein du centre transition communale, le poste de Gestionnaire d'application a été transféré de Talence au 1^{er} janvier 2019. Il apparaît aujourd'hui que la dimension de ce poste n'est pas en adéquation avec le besoin identifié en lien avec la mutualisation du numérique de la ville de Talence dans le cadre du cycle 4.

En effet, l'expertise numérique, l'autonomie, la prise d'initiative et le savoir-faire demandés dans la continuité de gestion des projets et opérations en cours, ainsi que le maintien en conditions opérationnelles et surtout la mise en œuvre du plan de transformation correspondent aux attentes d'un poste de catégorie B.

Aussi, afin de répondre au mieux aux attentes des communes et en perspective de la convergence des données, une montée en compétence est apparue nécessaire sur certains postes. Il est proposé de transformer le poste catégorie C administratif ou technique et de l'ouvrir aux cadres d'emplois de la catégorie B administrative ou technique.

2- Un poste d'assistant numérique - catégorie C administratif en coordonnateur numérique - catégorie B administratif ou technique – Service pilotage plan de transformation mutualisé – Centre transition communale.

Le centre transition communale est en charge principalement d'assurer la continuité d'activité auprès de la commune de Talence sur l'ensemble des composantes : projets, opérations, maintien en conditions opérationnelles. Il contribuera aussi à la mise en œuvre du plan de transformation de la commune.

Au sein du centre transition communale, le poste d'assistant numérique a été transféré de Talence au 1^{er} janvier 2019. Il apparaît aujourd'hui que la dimension de ce poste n'est pas en adéquation avec le besoin identifié en lien avec la mutualisation du numérique de la ville de Talence dans le cadre du cycle 4.

En effet, l'expertise numérique, l'autonomie, la prise d'initiative et le savoir-faire demandés dans la continuité de gestion des projets et opérations en cours, ainsi que le maintien en conditions opérationnelles et surtout la mise en œuvre du plan de transformation correspondent aux attentes d'un poste de catégorie B.

Aussi, afin de répondre au mieux aux attentes des communes et en perspective de la convergence des données, une montée en compétence est apparue nécessaire sur certains postes, il est proposé de transformer le poste d'assistant numérique en coordonnateur numérique et de l'ouvrir aux cadres d'emplois de la catégorie B administrative ou technique.

3- Un poste de chef de projet accompagnement au changement catégorie B technique- en directeur de projet - catégorie A administratif ou technique accompagnement au changement – Service pilotage plan de transformation mutualisé – Centre pilotage plan de transformation

Le centre pilotage du plan de transformation est en charge principalement de la définition des trajectoires de changement et de l'accompagnement des utilisateurs. Au regard du périmètre actuellement concerné, 900 projets à gérer par an sur un périmètre de 20 000 utilisateurs, il apparaît que la dimension du poste de chef de projet accompagnement au changement (CAT B) n'est plus en adéquation avec le besoin. En effet, l'expertise numérique, l'autonomie, la prise d'initiative et la complexité dans la conduite et le pilotage de projets correspondent mieux aux attentes d'un poste de catégorie A.

Aussi il est proposé de transformer le poste et de l'ouvrir aux cadres d'emplois de la catégorie A administrative ou technique.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 54 376.63 € euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur hors classe).

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de

rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

► Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique – Modification d'organisation

Transformation du poste de chef de projet – catégorie B technique - en chef de projet Géo service - catégorie A administratif ou technique Service valorisation des données territoriales – Centre Géo service.

La mutualisation du numérique et des systèmes d'information au sein d'un service commun a témoigné dès l'origine de la volonté, forte et partagée par de nombreuses communes de la Métropole, de construire et de développer ensemble une politique numérique au service de l'action publique et de la modernisation des administrations.

Le service porte le pilotage des données et des plateformes de données, de leur ouverture et de leur valorisation.

Il est en charge en outre du pilotage de projets stratégiques dans les domaines du développement de services géographiques, du décisionnel et de la valorisation des données territoriales et doit conduire la transformation vers de nouveaux usages des données au service de la performance de la collectivité et du territoire.

Au sein de ce service, le centre géo services conduit la maîtrise d'ouvrage intégrée du Système d'information géographique (SIG) dans le cadre du schéma directeur 2015 dans l'objectif d'améliorer et de diversifier le niveau des usages et de la production des données géographiques en assurant l'urbanisation du SIG. Il administre le patrimoine de données géographiques afin d'en assurer la qualité et la disponibilité. Il porte les processus et méthodes de la convergence des données 2D et 3D pour réussir une gestion unifiée et offrir une diffusion et une réutilisation au plus grand nombre. Il met en œuvre une infrastructure d'applications et de géo-services accessibles par les services de la Métropole et les communes. Il développe l'intégration des composantes spatiales dans le système d'information afin d'enrichir le patrimoine des données.

Les missions dédiées au poste de chef de projet géo service sont aujourd'hui clairement identifiées sur de l'ingénierie de projet. En effet, il requiert des compétences techniques et opérationnelles pointues et de chefferie de projet sur l'ensemble des projets du SIG de la Métropole et des communes.

Il aura aussi en charge l'ensemble du périmètre des applications et des développements associés dans le cadre de la maintenance du parc et de son évolution (150 utilisateurs où sont déployées 14 applications métier).

Enfin, il participe à l'élaboration de la Stratégie du SI à l'Horizon 2025.

Aussi il est proposé de transformer le poste et de l'ouvrir aux cadres d'emplois de la catégorie A administrative ou technique.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 54 376.63 € euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur hors classe).

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

► Direction de l'assistance et de l'Offre de Service – Modification d'organisation

Transformation du poste de chef de projet catégorie B technique, en référent communal de proximité – Service Proximité - Centre proximité numérique Bordeaux et Métropole - catégorie A administrative ou technique.

La mutualisation du numérique et des systèmes d'information au sein d'un service commun a témoigné dès l'origine de la volonté, forte et partagée par de nombreuses communes de la Métropole, de construire et de développer ensemble une politique numérique au service de l'action publique et de la modernisation des

administrations.

Le poste de chef de projet se doit d'évoluer au regard des besoins de proximité et de réactivité vis-à-vis des communes en un poste de Référent communal de proximité de catégorie A qui aura en charge le pilotage de la relation communale de plusieurs communes.

Il assure le suivi de la réalisation de la feuille de route des communes, il fluidifie les processus d'intervention et de communication entre les différents acteurs, il identifie des points de difficultés ou de blocage en matière de gestion du quotidien (Qualification et suivi des incidents et des demandes) et accompagne les communes dans leurs plans de transformation numérique. Il est garant du respect et de la mise en œuvre du contrat d'engagement et porte un rôle d'écoute et de conseil au plus près des communes dont il relaie les enjeux auprès du service commun.

Aussi, il est proposé de transformer le poste et de l'ouvrir aux cadres d'emplois de la catégorie A administrative ou technique.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 54 376.63 € euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur hors classe).

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

► **Direction des infrastructures et de la Production – Modification d'organisation**

Transformation du poste d'administrateur du SI - catégorie B technique - en chef de projet technique – Service infrastructures mutualisées – Centre infrastructures clientes – catégorie A administrative ou technique.

La mutualisation du numérique et des systèmes d'information au sein d'un service commun a témoigné dès l'origine de la volonté, forte et partagée par de nombreuses communes de la Métropole, de construire et de développer ensemble une politique numérique au service de l'action publique et de la modernisation des administrations.

Le poste d'administrateur du système d'information en charge de la supervision doit évoluer en un poste de chefferie de projet technique au service de l'ensemble des communes ayant mutualisé et de la Métropole. Ce poste nécessite des compétences pointues en matière de pilotage de projets, d'expertise technique, de management d'équipes projets pluridisciplinaires (interne et de sous-traitance).

L'expertise numérique, l'autonomie, la prise d'initiative et la complexité dans la conduite et le pilotage de projets correspondent mieux aux attentes d'un poste de catégorie A.

Aussi il est proposé de transformer le poste et de l'ouvrir aux cadres d'emplois de la catégorie A administrative ou technique.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 54 376.63 € euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur hors classe).

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

Au sein de l'Inspection générale des services, la Direction du contrôle de gestion assure des missions d'assistance, de suivi, de contrôle et d'analyse de divers contrats (concession, contrats de partenariat, autorisations d'occupation temporaire, baux emphytéotiques administratifs), des satellites et des partenaires de la ville et de la Métropole (sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales, régies autonomes, offices HLM...). Elle contribue également à l'élaboration de budgets annexes, avec des analyses financières rétrospectives et prospectives.

Le service contrôle de gestion externe est composé de 9 agents, cadres A.

- 1 responsable de service et 8 contrôleurs de gestion externe

Les missions du service de contrôle de gestion externe s'inscrivent notamment dans les obligations réglementaires :

- d'établissement du rapport de la commission de contrôle métropolitaine relatif aux organismes partenaires auxquels la Métropole est liée par une convention financière comportant des règlements de compte périodique ;
- d'établissement du rapport du Président de la Commission consultative des services publics locaux (CSPL) de la ville de Bordeaux et de la Métropole, relatif aux rapports annuels des exploitants de services publics locaux (titulaires de contrats de concession, contrats de partenariat ou régies dotées de l'autonomie financière).

Ce sont ainsi près d'une quarantaine d'analyses et de rapports qui sont produits chaque année, de manière récurrente.

A cela s'ajoutent des missions d'accompagnement à toutes les étapes des procédures de contrats de concessions de services publics, que ce soit à l'occasion de la passation du contrat initial, des avenants, des travaux de clôture (dont transfert de patrimoine) ou pour des études relatives au choix du mode de gestion.

Enfin, le service est fréquemment saisi de demandes d'analyses et de conseils financiers en raison de demandes particulières de nos partenaires (associations, SEM (Société d'économie mixte), SPL (Société publique locale), régies ou délégataires) ou de la nouvelle réglementation applicable aux autorisations d'occupations temporaires du domaine public, imposant une mise en concurrence.

Le nombre de procédures de concessions de services publics est en forte augmentation, ce qui conduit à un nombre plus important de contrats à suivre :

- Le secteur des crèches : deux renouvellements sont intervenus et deux nouvelles procédures de concessions sont en cours. Enfin, quatre nouvelles procédures seront lancées prochainement, en septembre 2019 (Mongolfier et Chartrons) et en septembre 2020 (Fieffé et Brazza). A terme, le nombre de délégations de services publics relatives aux crèches passera de 4 à 10.
- Les réseaux de chaleur : un renouvellement est en cours (Hauts de Garonne) et trois nouvelles procédures devraient être lancées prochainement (Mériadeck, Mérignac et Pessac-Hôpitaux sud).
- Le stade nautique de Mérignac

Le suivi d'un certain nombre de satellites et d'organismes, aujourd'hui peu contrôlés aura lui aussi une incidence sur la charge de travail du service :

- Le projet de réaménagement du site du marché d'intérêt national ;
- Un premier rapport annuel sur la Cité du vin et sur l'Opéra national de Bordeaux ;
- La contribution à quatre missions d'audit dont deux sont déjà lancées (Crédit municipal et Ecole des Beaux-arts) ;
- L'analyse de tous les documents financiers de l'aéroport avant les Conseils d'administration

Pour être mené à bien, l'ensemble de ces missions nécessite le recrutement de deux agents supplémentaires en 2019 et de deux autres en 2020, qui pourraient être affectés à des missions de contrôle de gestion interne et/ou d'audit.

Les deux recrutements de 2019 permettraient de renforcer les secteurs « Déchets-réseaux de chaleur » et « sport-petite enfance ».

Eu égard à l'ensemble de ces éléments, il est proposé :

- La transformation du poste de secrétaire, de la catégorie C administrative de la Direction des instances de la ville de Bordeaux, en poste de la catégorie A administrative ou technique avec le transfert à la direction du contrôle de gestion.
- Le transfert du poste de chef de projets innovation et veille territoriale de la catégorie A administrative de la mission prospective et innovation au sein de la direction du contrôle de gestion sur la catégorie A administrative ou technique.

Compte tenu de la spécificité de ces deux postes, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés et ingénieurs, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536,97 € euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur et attaché) et 44 592.21 € euros annuels (dernier échelon du grade d'attaché principal et d'ingénieur principal).

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

DIRECTION GENERALE MOBILITES

► Direction de la Signalisation – Service action territoriale- **Transfert et transformation d'un poste d'adjoint administratif en poste d'agent de maitrise**

Depuis 2016 le nombre de demandes de travaux, tant en création qu'en entretien, dans le domaine de la signalisation horizontale et verticale sur la ville de Bordeaux a augmenté de façon continue et atteint désormais un niveau nécessitant de renforcer le centre « secteur centre » du service action territoriale.

En effet, la hausse de l'activité des 8 mairies de quartiers est avérée. Il en résulte de nombreux besoins notamment dans le domaine de la mobilité.

Ainsi les actions telles que les créations de zones 30, de zones 20, de zones bleues ou d'arceaux vélos créent une charge qui dépasse désormais la capacité d'action de l'équipe.

Le centre « secteur centre » n'a pas, depuis la mutualisation, augmenté en effectif. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer cette équipe.

Organisation actuelle :

- 1 catégorie B responsable de centre,
- 1 catégorie B adjoint au responsable de centre en charge du programme travaux des 8 mairies,
- 1 catégorie B chargé d'opérations en charge des travaux types zones 30 ou autres dossiers importants,
- 4 catégories C, responsables de secteur, en charge des 8 mairies de quartier de Bordeaux et des 6 communes attachés au centre « secteur centre » pour les petits travaux et les demandes de travaux suite aux arrêtés,
- 1 catégorie C en charge de la maintenance du patrimoine.

Nouvelle organisation :

Il est proposé la création d'un 5ème poste de responsable de secteur (surveillant de travaux) afin de répondre de manière réactive et qualitative aux demandes des communes concernées.

Pour compenser la création de ce poste, le poste vacant d'agent de médiation chantier (catégorie C) de la mission communication riverains de la direction d'appui administrative et financière, est transformé en poste

de responsable de secteur (catégorie C agent de maîtrise) au sein du centre « secteur centre » du service action territoriale de la direction de la signalisation.

► Direction des équipements et du patrimoine de transport - : Transfert et transformation d'un poste de catégorie C en A, transfert d'un poste de catégorie B et rattachement d'un poste au directeur de la direction des équipements et du patrimoine

La direction des équipements et du patrimoine de transport est en charge d'une part avec le Service systèmes équipements et patrimoine de transport (SSEPT) de la mise en œuvre des systèmes et équipements (matériels roulants, voie ferrée, équipements de courants forts et de courants faibles, billettique, système d'aide à l'exploitation, informations voyageurs, etc) pour les grands projets de mobilités de la métropole, et d'autre part, avec le Service bâtiments et transition énergétique (SBTE) de réaliser les grands équipements techniques permettant de remiser et entretenir les matériels roulants, bus et tramway et de veiller à la migration de la flotte vers la motorisation électrique. Par ailleurs, la direction, avec le SSEPT est la garante du maintien en conditions opérationnelles du réseau TBM, et à ce titre, programme et pilote les opérations de gros entretien – rénovation.

Transfert et transformation d'un poste de catégorie C technique en A technique cadre d'emplois des ingénieurs,

Ainsi, dans le contexte de la création d'un troisième et d'un quatrième dépôts de bus, la transformation temporaire d'une partie du site Vaquier pour y remiser une trentaine de bus et de la mise en œuvre des diverses opérations de Gros entretien rénovation (GER) inscrites au PPI (programme pluriannuel d'investissements), le service SBTE a besoin d'un chef de projet pour assurer les missions de maîtrise d'ouvrage en lien avec les futurs ateliers-dépôts de bus. En interface avec un exploitant exigeant, et avec l'assistance de la Direction des Bâtiments de Bordeaux Métropole, ce chef de projet conduira les opérations de construction de nouveaux dépôts, notamment un « troisième » dépôt de bus, en procédant à l'élaboration des programmes de chaque opération, au suivi des procédures administratives d'attribution des marchés, au pilotage, à la coordination et à la finalisation (remise en gestion, suivi DOE, ...) des opérations.

Compte tenu d'une part de la classification du projet 3^{ème} dépôt en projet stratégique, et d'autre part de la multiplicité des opérations associées aux ateliers-dépôts il est nécessaire de créer un poste de catégorie A pour en assurer le rôle de chef de projet.

Pour ce faire, le poste vacant d'assistant logistique (catégorie C) du service pilotage et logistique de la direction d'appui administrative et financière serait transformé en poste de chef de projet dépôt bus (catégorie A, technique) au sein du service bâtiments et transition énergétique de la direction équipements et patrimoine de transport.

Compte tenu de la spécificité de ce poste, des connaissances et des compétences attendues, il est envisagé sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs, soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 54 376.63 € euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur hors classe).

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

Transfert d'un poste de catégorie B

Bordeaux Métropole a massivement investi dans les transports en commun depuis plus de 15 ans. Le patrimoine constitué par ces investissements est très important et doit être maintenu en condition opérationnelle.

Aujourd'hui, bien que subsistent des projets de création ou d'extension de ligne, se profile la nécessité de lancer de nombreux projets de mise à niveau, de traitement d'obsolescence, ou de renouvellement d'équipements qui arriveront inéluctablement prochainement en fin de vie.

Cet enjeu est capital pour notre collectivité, car il permettra de garantir la qualité et la continuité du service.

Le service systèmes équipements et patrimoine de transport (SSEPT), nonobstant le rôle de maître d'ouvrage pour la fourniture des systèmes et équipements des nouveaux projets, et le contrôle du délégataire des transports publics notamment en termes de maintenance, doit garantir le maintien en condition opérationnelle du réseau de transport, sur le court, le moyen et le long terme.

Il est nécessaire de nommer un chargé d'opération de Gros entretiens rénovation (GER) du réseau de tramway. Son rôle consistera à suivre les opérations de GER définies au sein du service, en pilotant les éventuels maîtres d'œuvre nécessaires, et en suivant les travaux associés.

Il est proposé de transférer le poste de catégorie B, initialement affecté au service bâtiments et transition énergétique (SBTE) de la direction des équipements et du patrimoine au service systèmes équipements et patrimoine de transport (SSEPT) pour conduire les opérations de gros-entretien-rénovation du réseau de tramway.

Rattachement d'un poste au directeur de la direction des équipements et du patrimoine

Le poste chargé de mission transition numérique des services publics de transport, initialement rattaché au service systèmes équipements et patrimoine de transport (SSEPT), est un poste dont les missions sont transversales à l'échelle de la direction générale adjointe des transports, avec notamment le pilotage « métier » de la transformation numérique des services publics de transport (information voyageur, billettique, mobilité en tant que service (MaaS), assistant de mobilité, etc).

Il est donc proposé, que ce dernier soit rattaché au directeur.

► Direction Tramway/SDODM/Grandes infrastructures -Service : Amélioration extension du réseau TC Transformation d'un poste de catégorie C technique en B technique cadre d'emplois des techniciens

La direction tramway/SDODM/grandes infrastructures est constituée de deux services dont le service Amélioration extension du réseau TC en charge des projets d'aménagements ou d'infrastructures en faveur des transports en commun du réseau existant. Ce service constate une augmentation des opérations à conduire de la phase concertation jusqu'à la livraison des travaux et la mise en service de l'offre de transport ainsi créée ou améliorée. Les processus d'études et de réalisation se révèlent complexes et le pilotage des acteurs (assistants à maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre, coordonnateurs SPS, contrôles techniques, etc.) et de manière générale les prestataires requièrent un suivi et une coordination au plus près et au quotidien.

Pour mener à bien ces projets, les chefs de projets (catégorie A - ingénieurs) sont amenés à confier et déléguer aux chargés d'opération (catégorie B - techniciens), sous leurs responsabilités, le recueil, l'exécution et le suivi d'activités, nécessaires à l'avancée des études ou des chantiers.

La direction dispose d'un poste de projeteur vacant - catégorie C. Les activités de ce poste évoluent actuellement pour une petite partie vers des tâches externalisées auprès de nos maîtres d'œuvre. La production graphique consacrée à l'assistance en amont des équipes projets est moins importante du fait de l'avancement d'une majorité de nos opérations à un stade plus opérationnel. De fait, le besoin sur les fonctions de projeteur se trouve nettement diminué.

Afin de renforcer les équipes projets du service amélioration extension du réseau transport en commun, il est proposé de transformer le poste vacant de catégorie C - projeteur en catégorie B – technicien chargé d'opération d'infrastructure de transport en commun.

► Direction d'Appui administrative et financière – transfert de 2 postes de catégorie C vers la Direction de la Signalisation et vers la Direction des équipements et du patrimoine de transport.

Cf rapport de la direction de la signalisation et la direction des équipements et du patrimoine de transport.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU l'avis émis par le Comité technique du 27 juin 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements ou des évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs et répondre à de nouveaux projets métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les créations ou transformations de postes mentionnées.

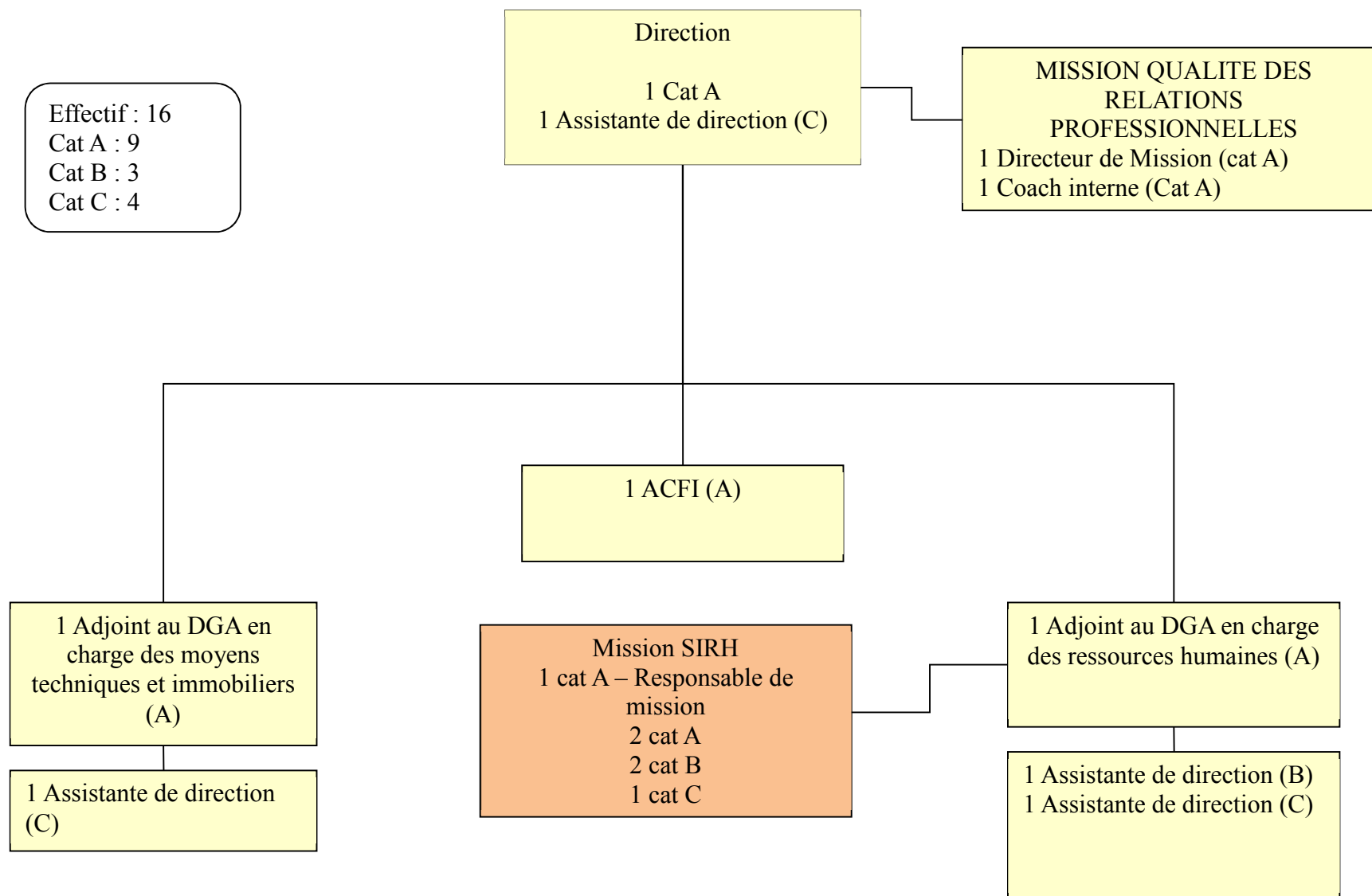
Article 2 : d'autoriser le recours éventuel aux agents non-titulaires pour les postes indiqués.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 juillet 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 JUILLET 2019 PUBLIÉ LE : 16 JUILLET 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON
--	---

DIRECTION DE LA DG ADMINISTRATION GENERALE ET RH



Comité technique du 27 juin 2019 – Ancien organigramme

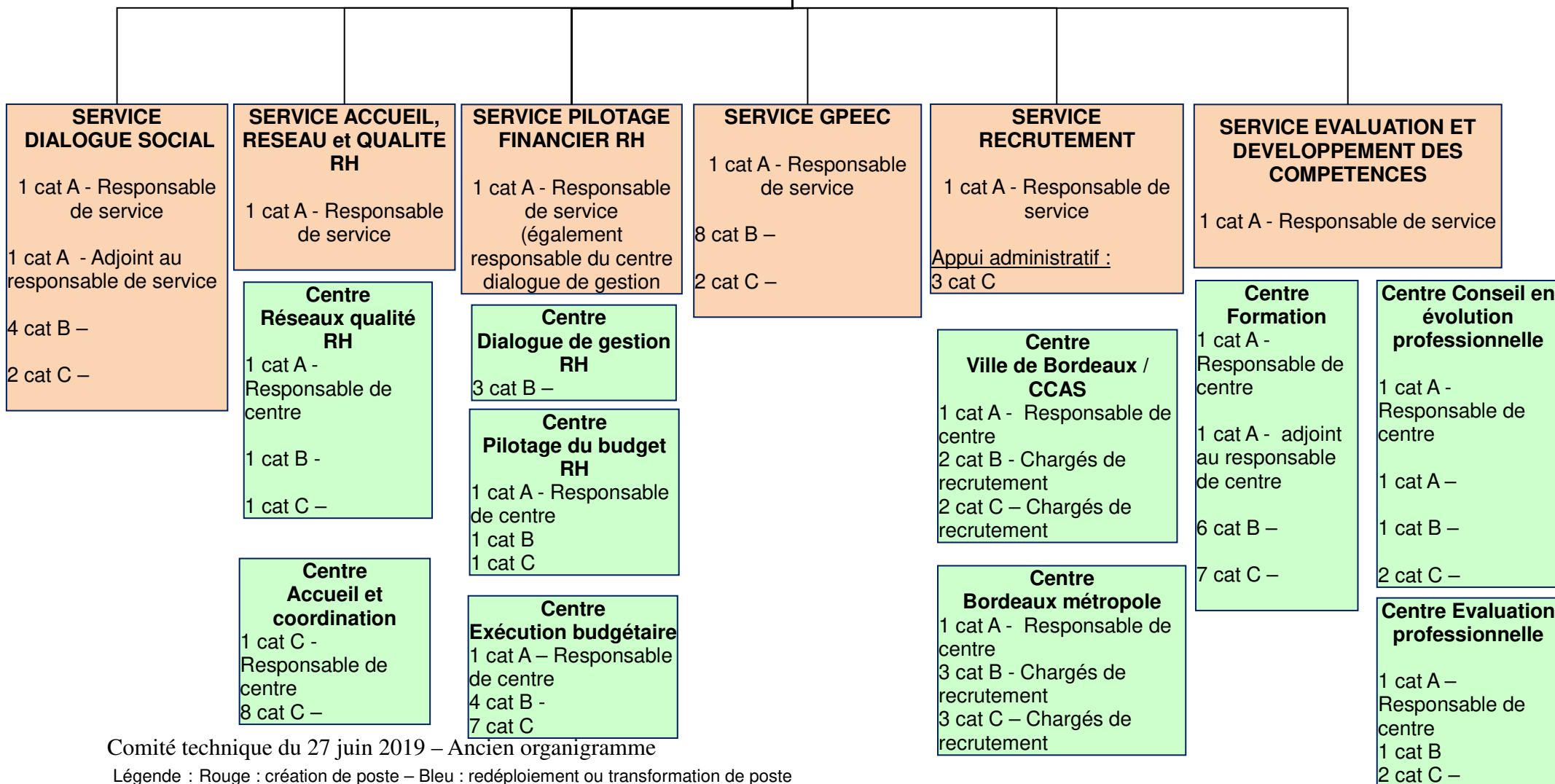
Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION PILOTAGE, EMPLOI ET DIALOGUE SOCIAL

Effectif: 96
Cat A : 19
Cat B : 36
Cat C : 41

Mission Communication
1 cat A – Responsable de mission
2 cat B –

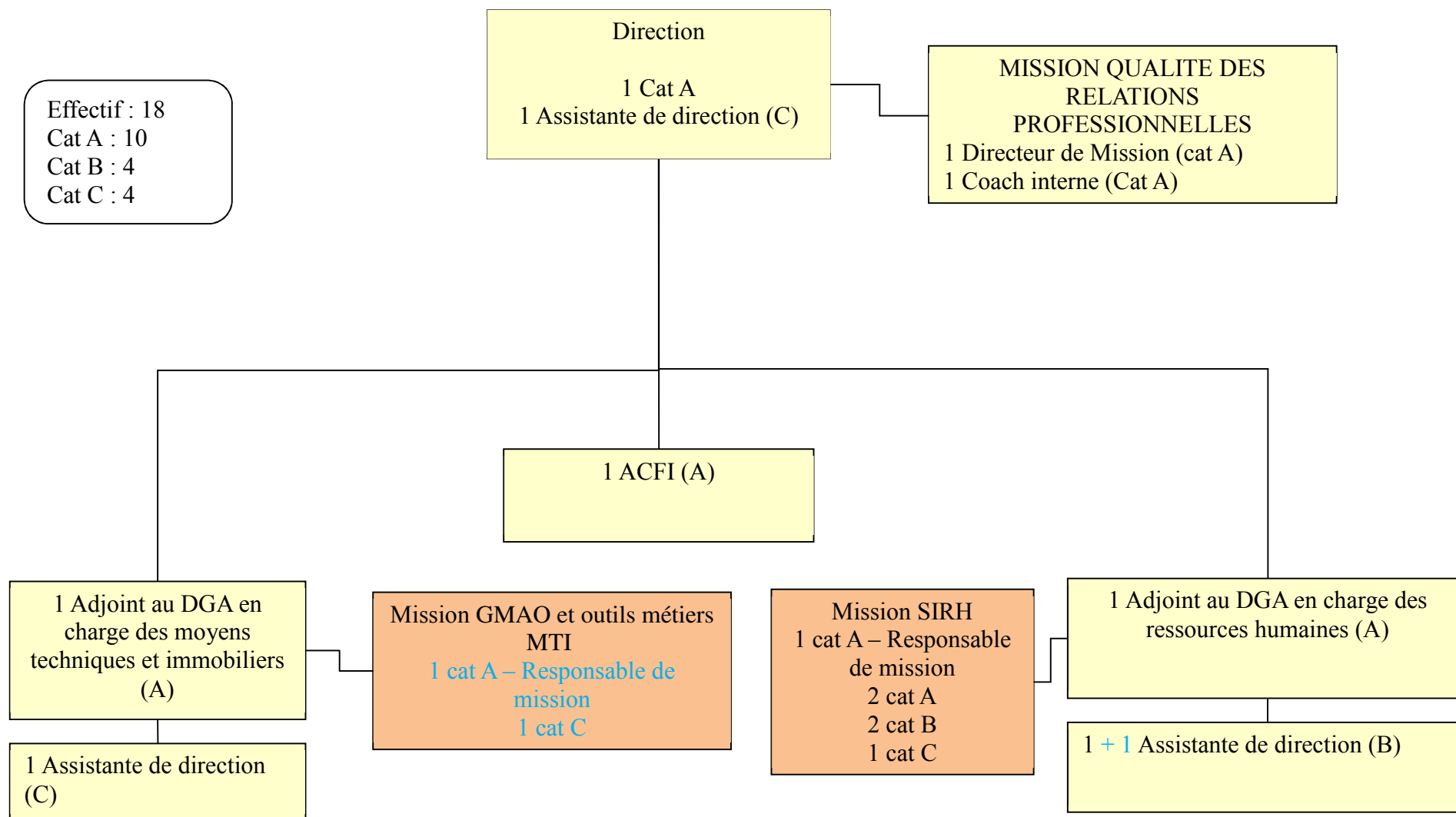
DIRECTION
1 cat A - Directeur



Comité technique du 27 juin 2019 – Ancien organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION DE LA DG ADMINISTRATION GENERALE ET RH



Comité technique du 27 juin 2019 – Nouvel organigramme

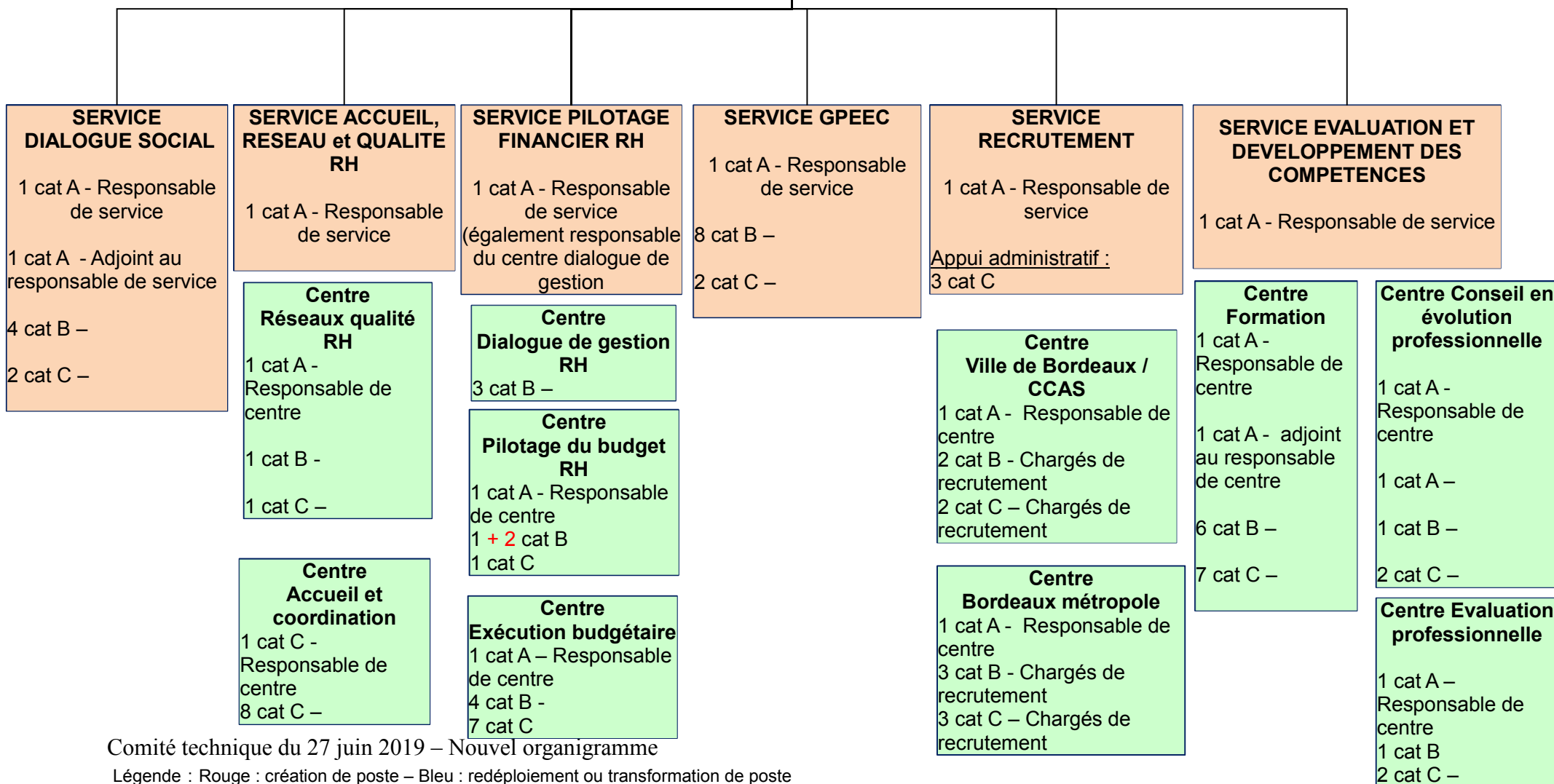
Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

DIRECTION PILOTAGE, EMPLOI ET DIALOGUE SOCIAL

Effectif: 98
Cat A : 19
Cat B : 38
Cat C : 41

Mission Communication
1 cat A – Responsable de mission
2 cat B –

DIRECTION
1 cat A - Directeur



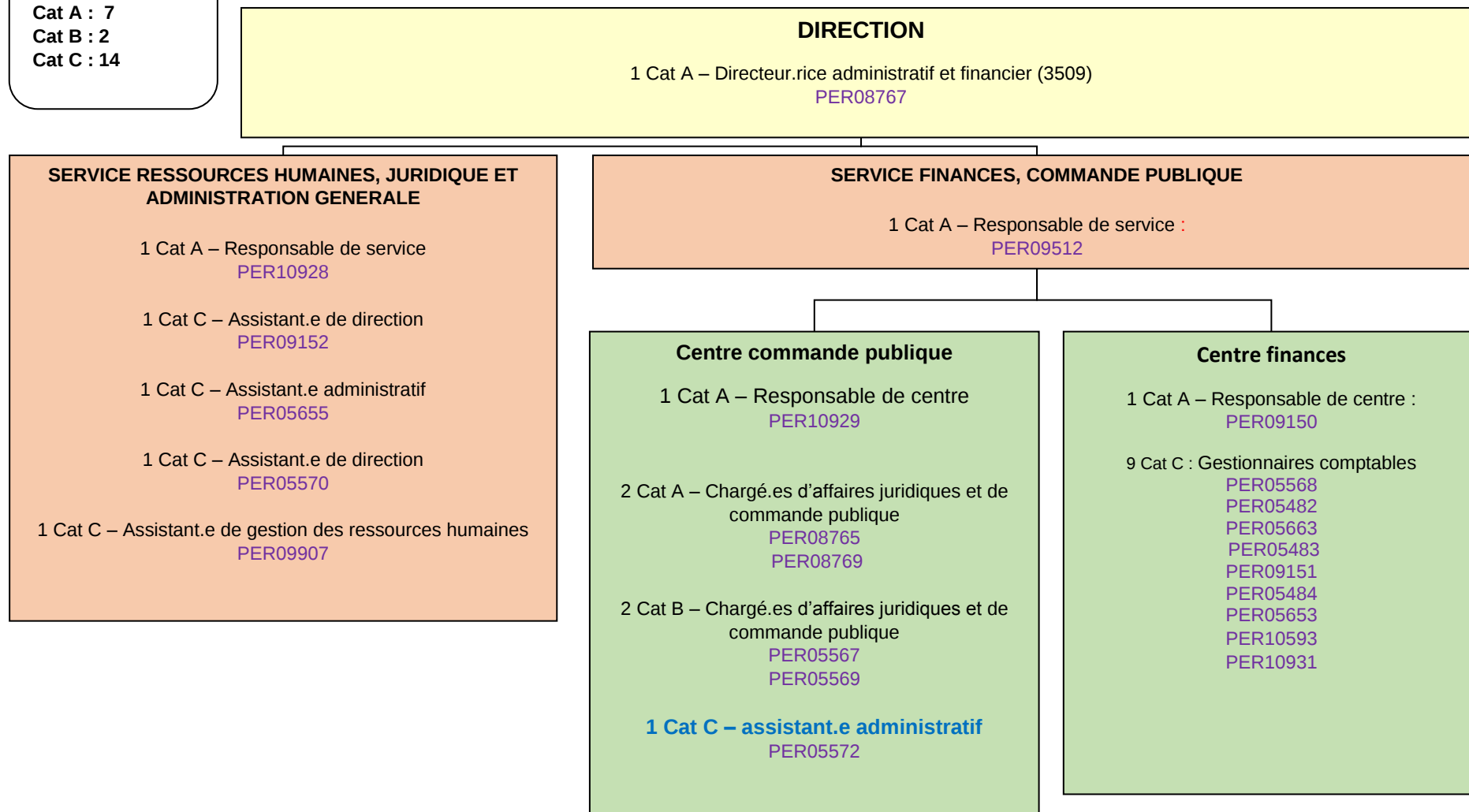
Comité technique du 27 juin 2019 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation de poste

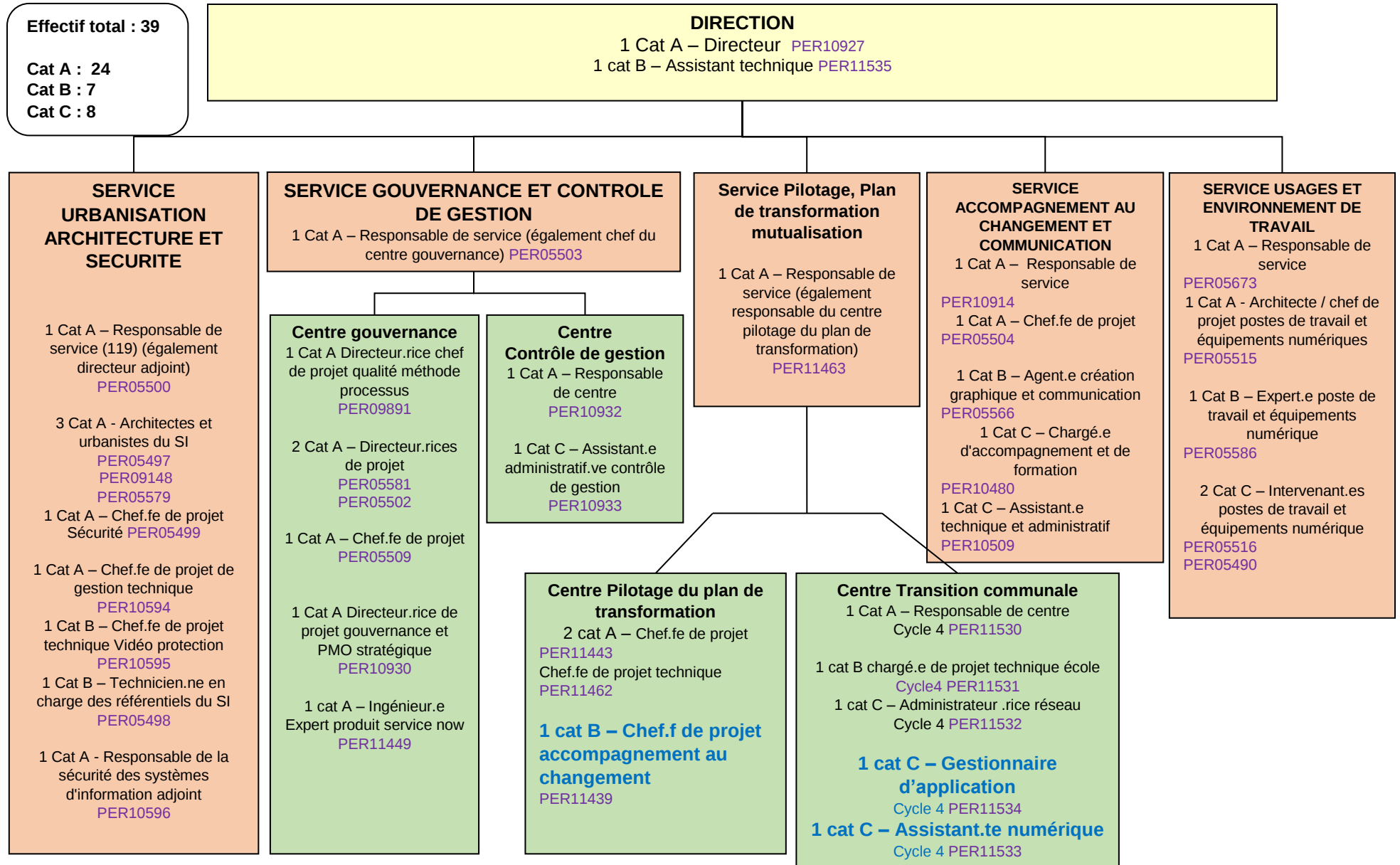
Effectif total : 23

Cat A : 7
Cat B : 2
Cat C : 14

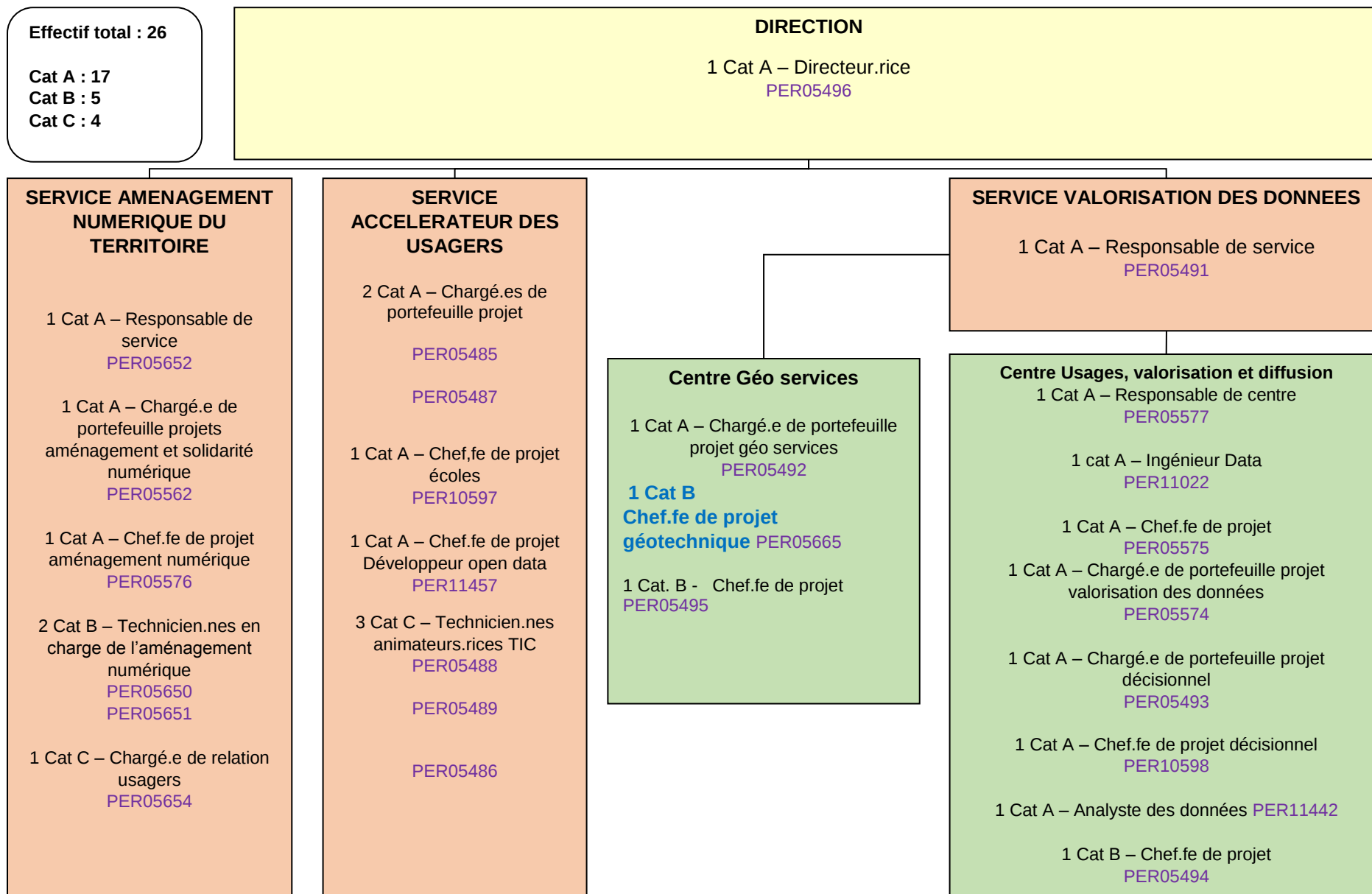
DIRECTION D'APPUI ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE



DIRECTION TRANSFORMATION NUMERIQUE



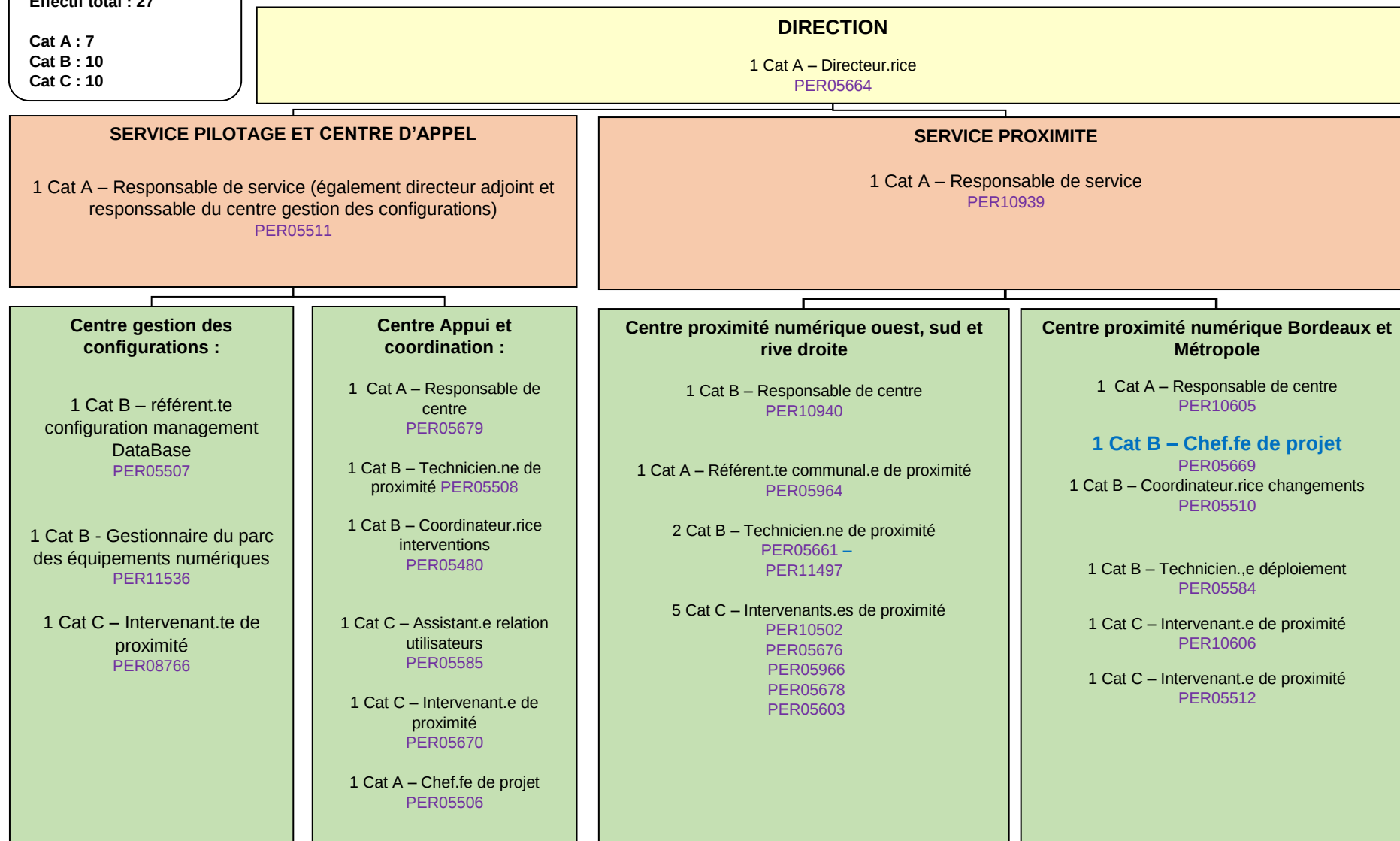
DIRECTION DE L'INNOVATION ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE



DIRECTION DE L'ASSISTANCE ET DE L'OFFRE DE SERVICE

Effectif total : 27

Cat A : 7
Cat B : 10
Cat C : 10



DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DE LA PRODUCTION

Effectif total : 63

Cat A : 39

Cat B : 17

Cat C : 7

DIRECTION

1 Cat A – Directeur.rice **PER05534**

1 Cat A – Chef.fe de projet Planification et performance
PER05580

SERVICE SECURITE OPERATIONNELLE

1 Cat A – Responsable de service
PER08768

2 Cat A – Chefs.fes de projet technique
PER05530
PER05533

1 Cat B – Chef.fe de projet technique
PER05627

1 Cat B – Administrateur.rice du SI **PER05672**

SERVICE INTEGRATION ET SUPERVISION

1 Cat A – Responsable de service (également directeur adjoint)
PER05527

Centre ingénierie d'intégration

1 Cat A – Responsable de centre
PER05523

6 Cat A – Chef.fes de projet technique

PER05524
PER05528
PER05529
PER10514
PER05660
PER10653

1 cat A – Ingénieur.Expert office 365

PER11460

2 cat A – Ingénieurs d'intégration

PER11437
PER11436

1 Cat B - Administrateurs .rice du SI
PER05674

Centre supervision et industrialisation

1 Cat A – Responsable de centre
PER05526

1 Cat A – Chef.fe de projet technique
PER05671

2 Cat B – Administrateurs.rices du SI
PER05677
PER05525

1 Cat C – Administrateur.rice du SI
PER05963

SERVICE INFRASTRUCTURES MUTUALISEES

1 Cat A – Responsable de service
PER05628

Centre approvisionnement et logistique

1 Cat A – Responsable de centre
PER05582

1 Cat B – Administrateur.rice de parc
PER05965

1 Cat C - Gestionnaire logistique et demandes
PER05583

1 Cat C - Gestionnaire logistique et demandes
PER05513

Centre infrastructures clientes

1 Cat A – Responsable de centre
PER05518

3 Cat A – Chef.fe de projet technique
PER05517
PER05520

Ingénieur post client
PER11438

3 Cat B – Administrateurs.rices du SI

PER05629

PER05521

PER05631

Centre infrastructures centrales

1 Cat A – Responsable de centre
PER05522

2 Cat A – Directeur.rice de projet technique
PER10607
PER11459

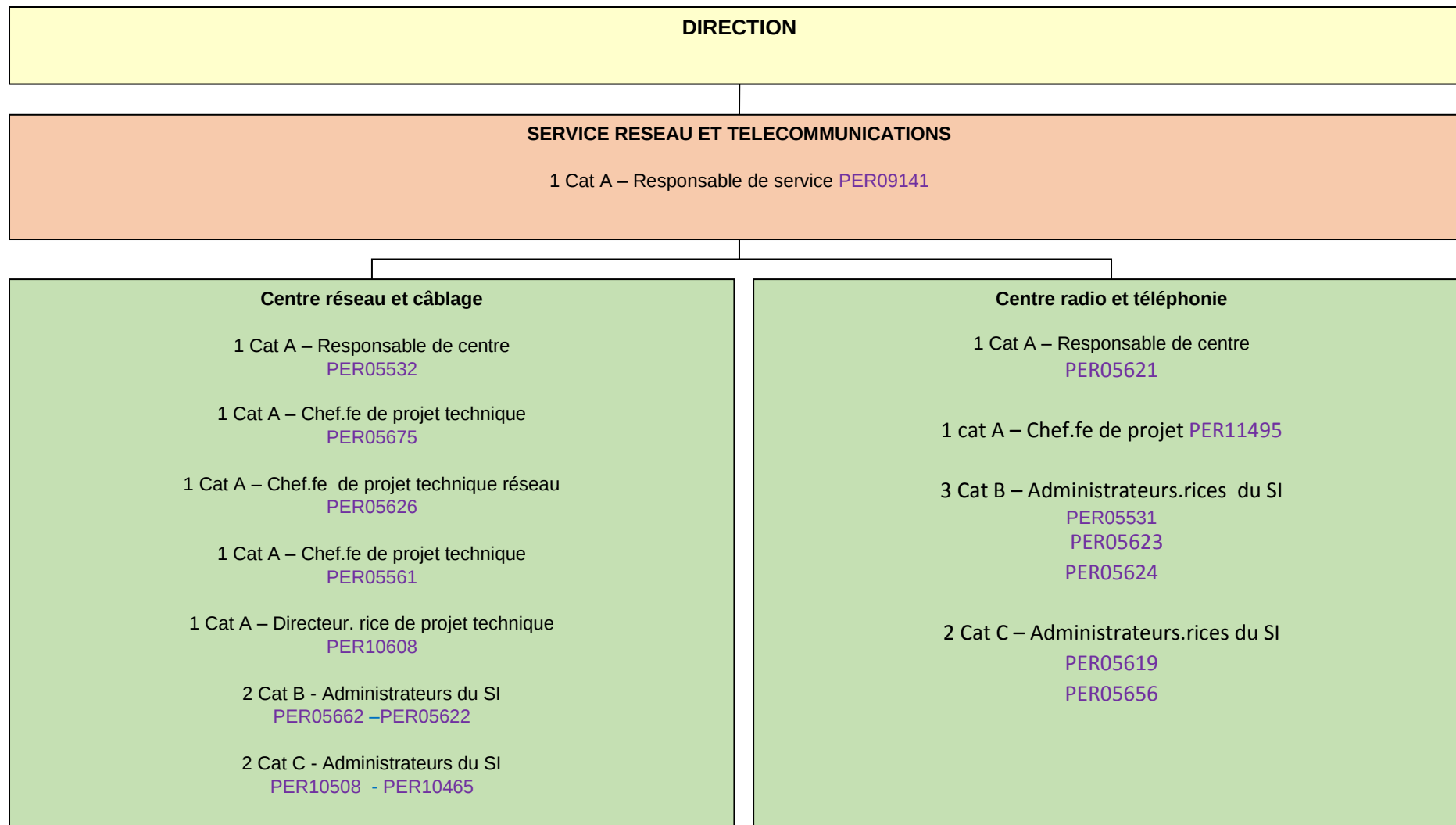
3 Cat A – Chef.fe de projet technique
PER05630
PER05519
PER11461

1 cat A – Administrateur.rice base de données
PER11458

3 Cat B – Administrateurs.rices du SI
PER05632
PER05657

Chef.fe de projet technique
PER05620

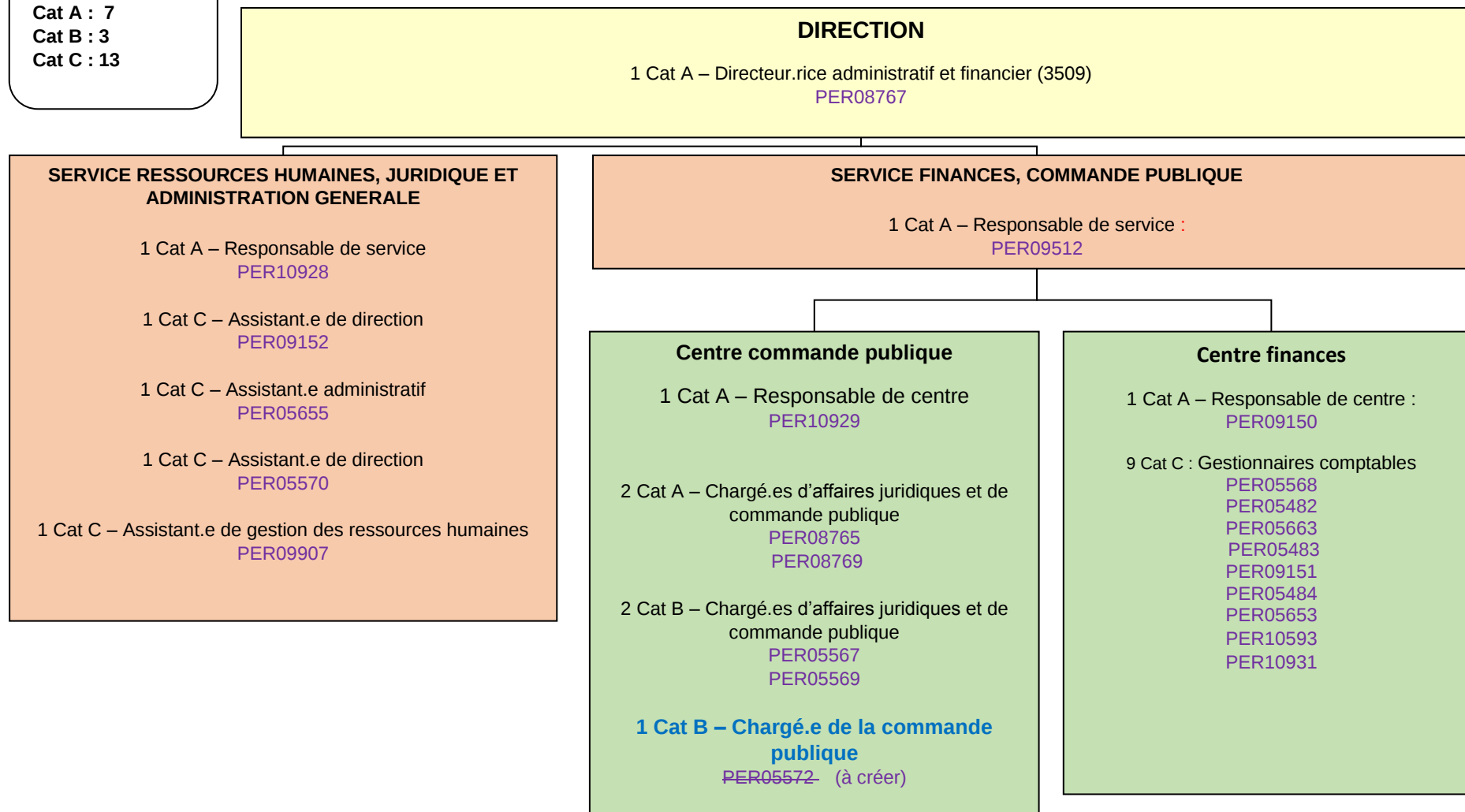
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DE LA PRODUCTION



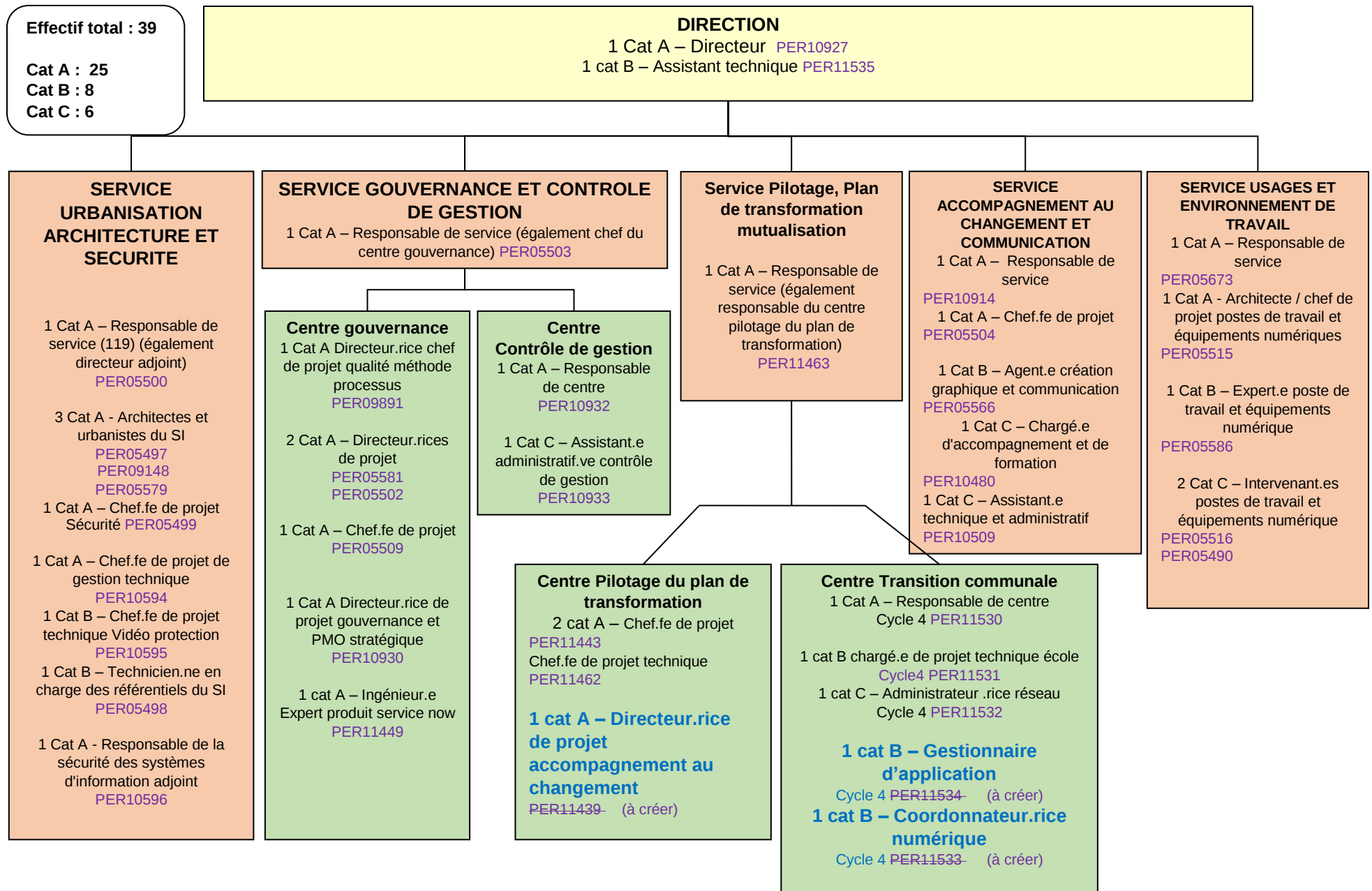
Effectif total : 23

Cat A : 7
Cat B : 3
Cat C : 13

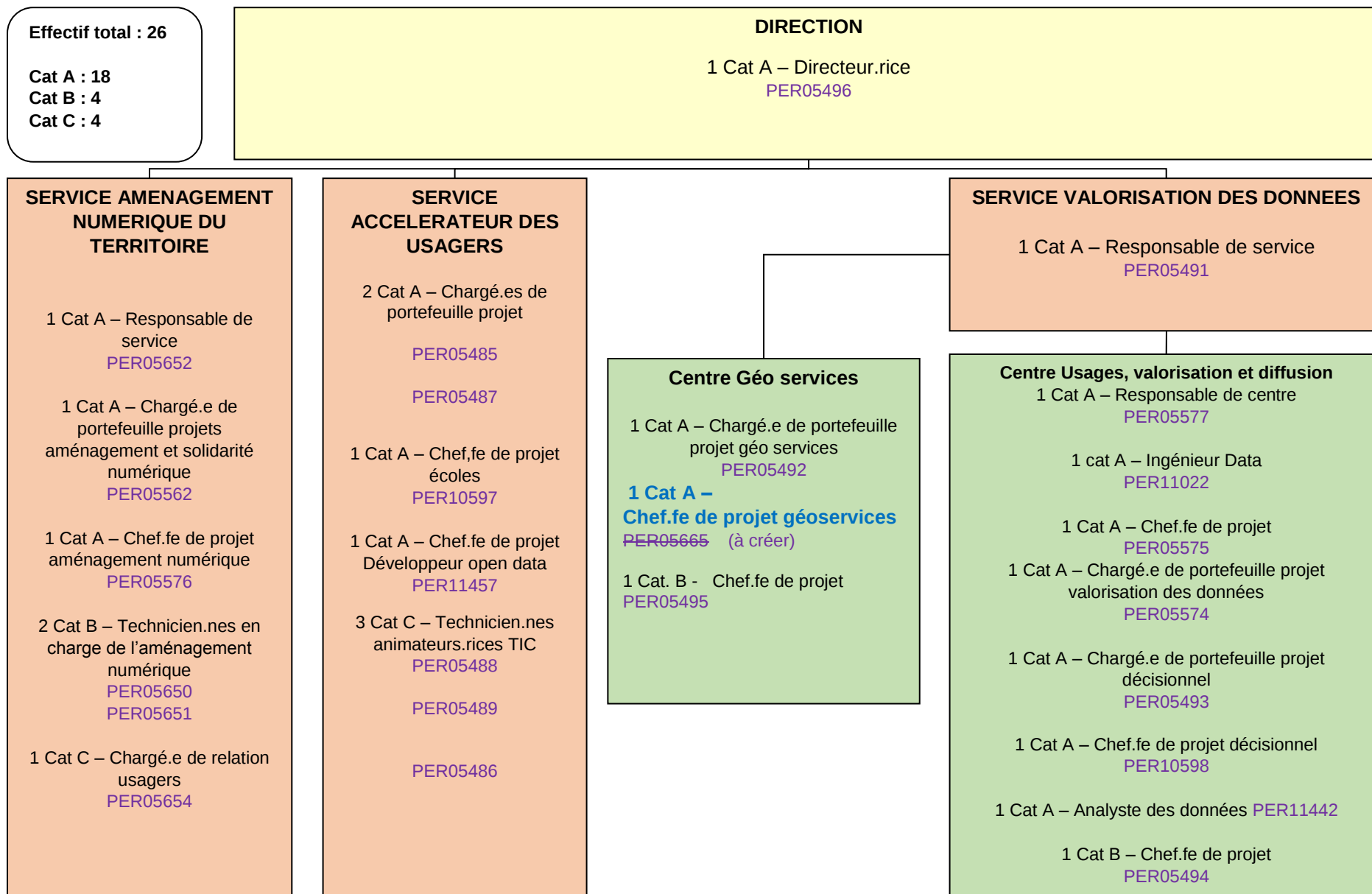
DIRECTION D'APPUI ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE



DIRECTION TRANSFORMATION NUMERIQUE



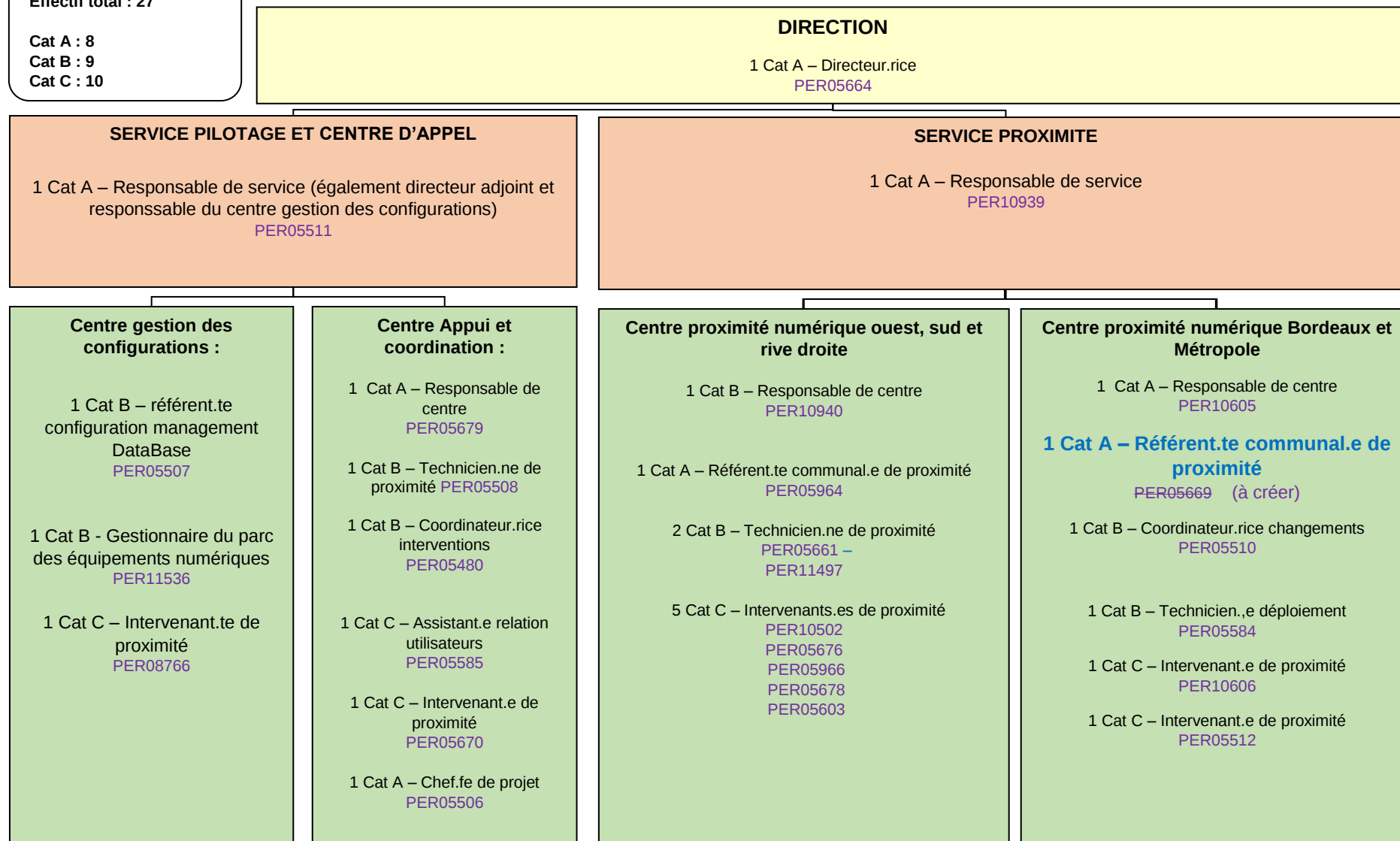
DIRECTION DE L'INNOVATION ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE



DIRECTION DE L'ASSISTANCE ET DE L'OFFRE DE SERVICE

Effectif total : 27

Cat A : 8
Cat B : 9
Cat C : 10



DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DE LA PRODUCTION

Effectif total : 63

Cat A : 40

Cat B : 16

Cat C : 7

DIRECTION

1 Cat A – Directeur.rice **PER05534**

1 Cat A – Chef.fe de projet Planification et performance
PER05580

SERVICE SECURITE OPERATIONNELLE

1 Cat A – Responsable de service
PER08768

2 Cat A – Chefs.fes de projet technique
PER05530
PER05533

1 Cat B – Chef.fe de projet technique
PER05627

1 Cat B – Administrateur.rice du SI **PER05672**

SERVICE INTEGRATION ET SUPERVISION

1 Cat A – Responsable de service (également directeur adjoint)
PER05527

Centre ingénierie d'intégration

1 Cat A – Responsable de centre
PER05523

6 Cat A – Chef.fes de projet technique

PER05524
PER05528
PER05529
PER10514
PER05660
PER10653

1 cat A – Ingénieur.Expert office 365

PER11460

2 cat A – Ingénieurs d'intégration

PER11437
PER11436

1 Cat B - Administrateurs .rice du SI
PER05674

Centre supervision et industrialisation

1 Cat A – Responsable de centre
PER05526

1 Cat A – Chef.fe de projet technique
PER05671

2 Cat B – Administrateurs.rices du SI
PER05677
PER05525

1 Cat C – Administrateur.rice du SI
PER05963

SERVICE INFRASTRUCTURES MUTUALISEES

1 Cat A – Responsable de service
PER05628

Centre approvisionnement et logistique

1 Cat A – Responsable de centre
PER05582

1 Cat B – Administrateur.rice de parc
PER05965

1 Cat C - Gestionnaire logistique et demandes
PER05583

1 Cat C - Gestionnaire logistique et demandes
PER05513

Centre infrastructures clientes

1 Cat A – Responsable de centre
PER05518

3 Cat A – Chef.fe de projet technique
PER05517
PER05520

Ingénieur post client
PER11438

2 Cat B – Administrateurs.rices du SI
PER05629

PER05521

1 Cat A – Chef.fe de projet technique
PER05631 (à créer)

Centre infrastructures centrales

1 Cat A – Responsable de centre
PER05522

2 Cat A – Directeur.rice de projet technique
PER10607
PER11459

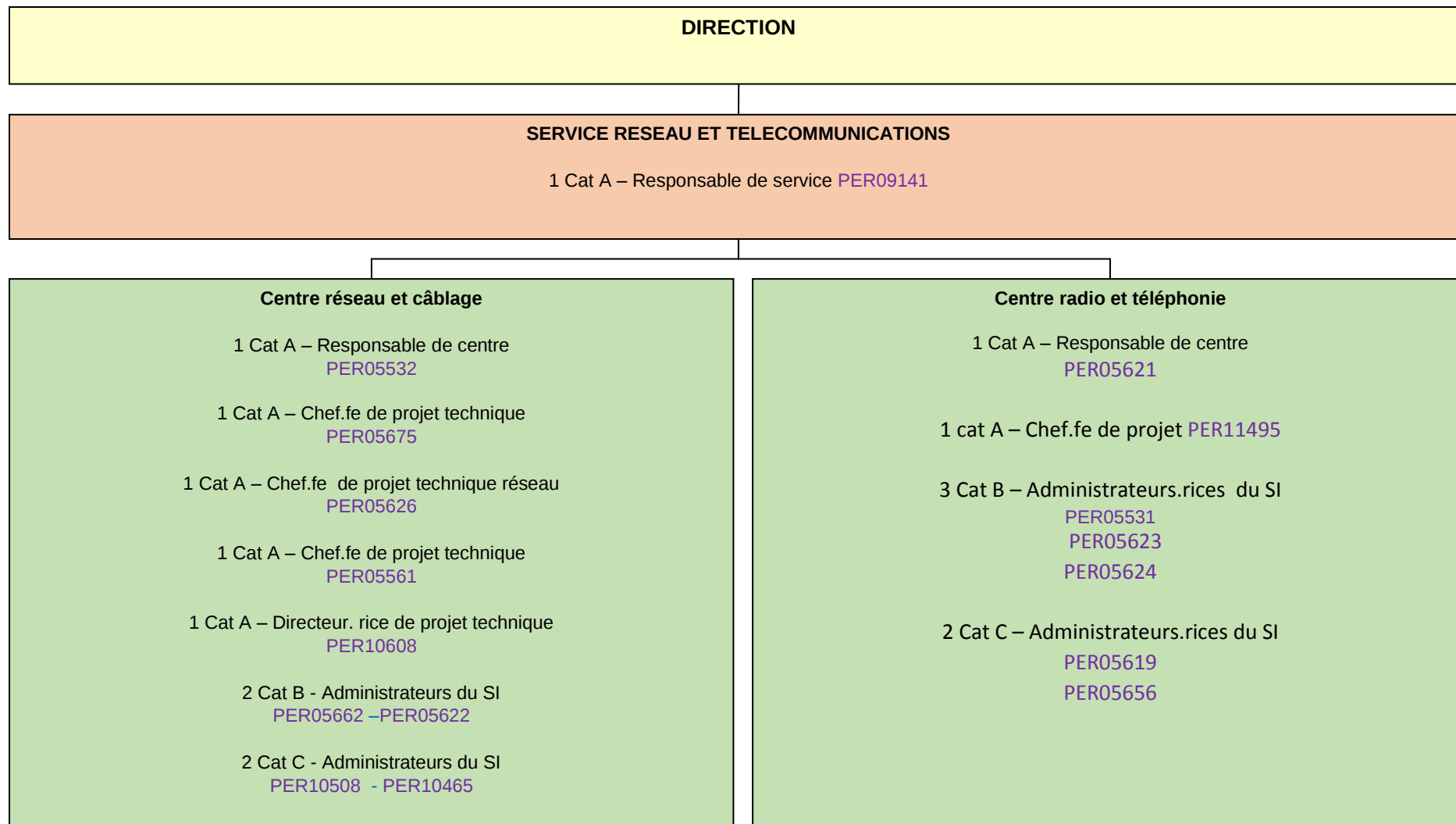
3 Cat A – Chef.fe de projet technique
PER05630
PER05519
PER11461

1 cat A – Administrateur.rice base de données
PER11458

3 Cat B – Administrateurs.rices du SI
PER05632
PER05657

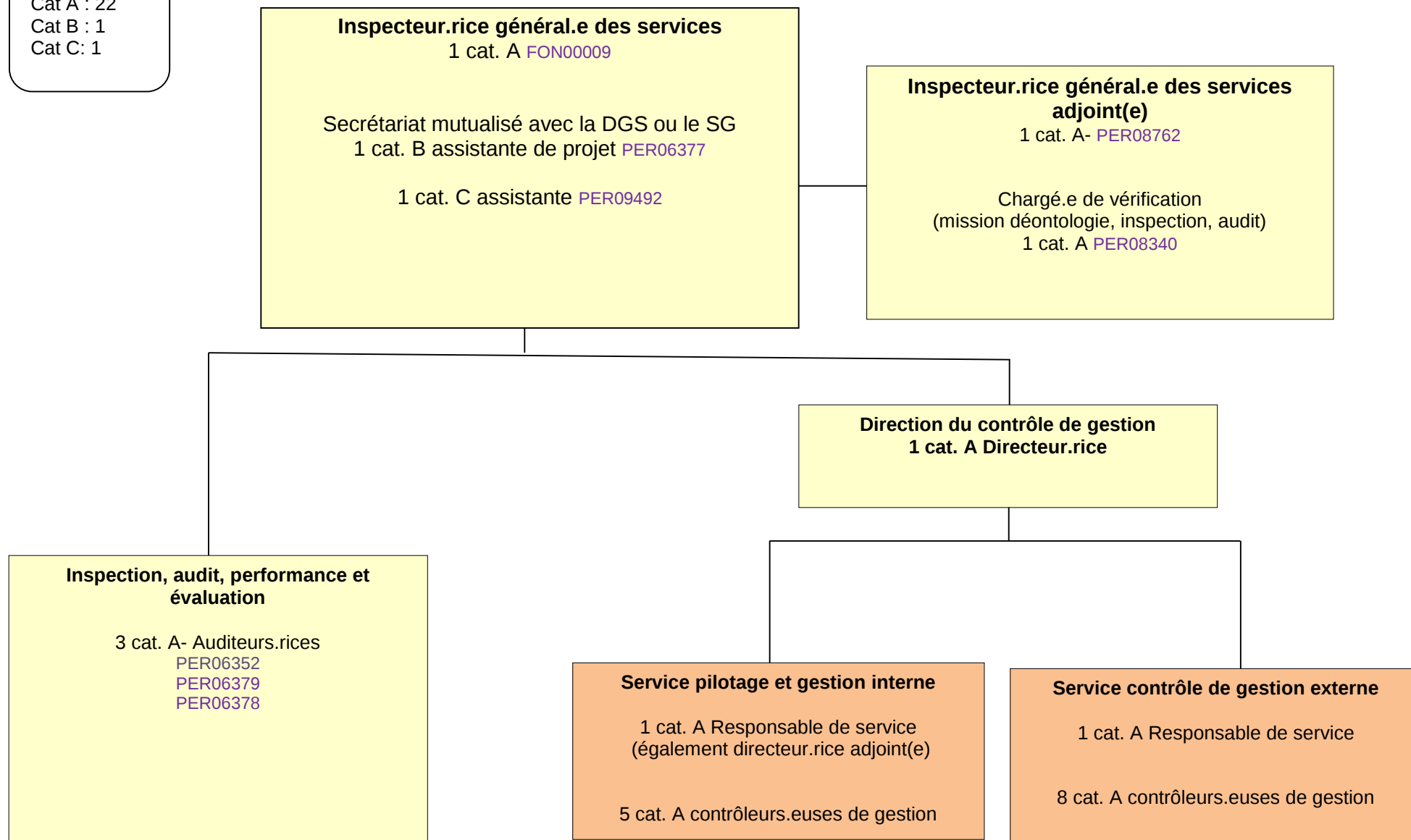
Chef.fe de projet technique
PER05620

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DE LA PRODUCTION



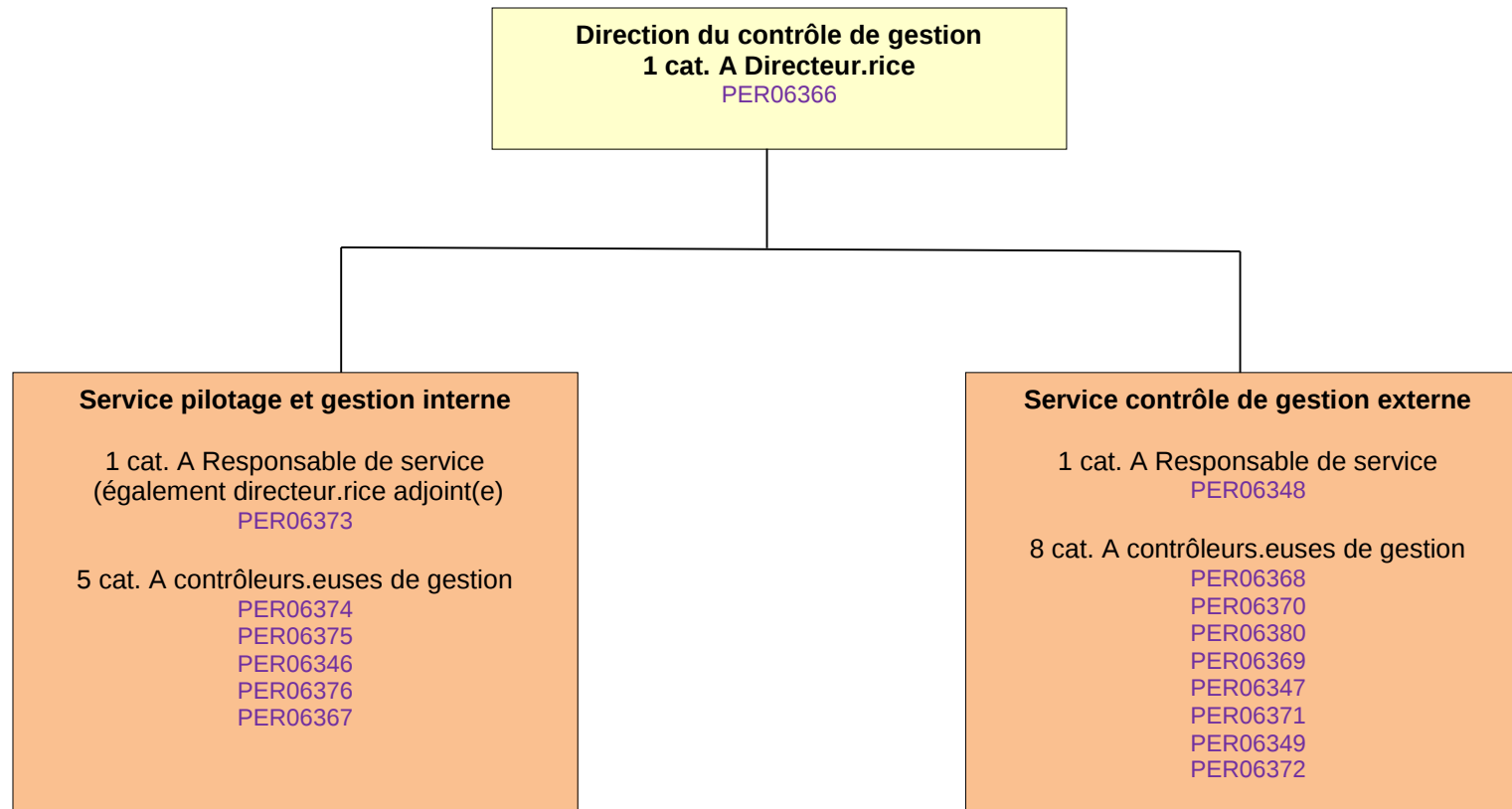
Effectif : 24
Cat A : 22
Cat B : 1
Cat C : 1

INSPECTION GENERALE DES SERVICES



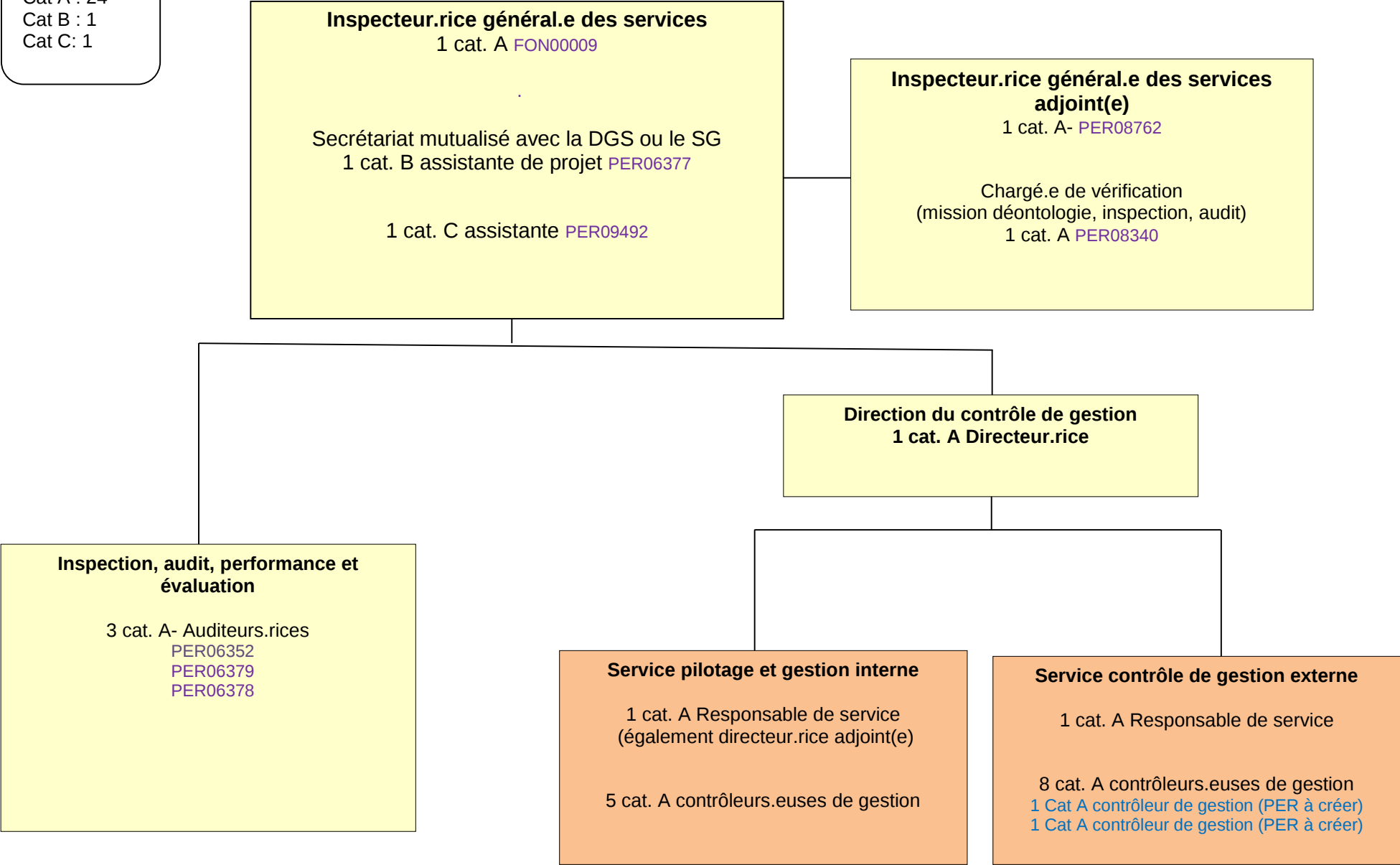
Effectif : 16
Cat A : 16
Cat B : 0
Cat C : 0

DIRECTION DU CONTRÔLE DE GESTION



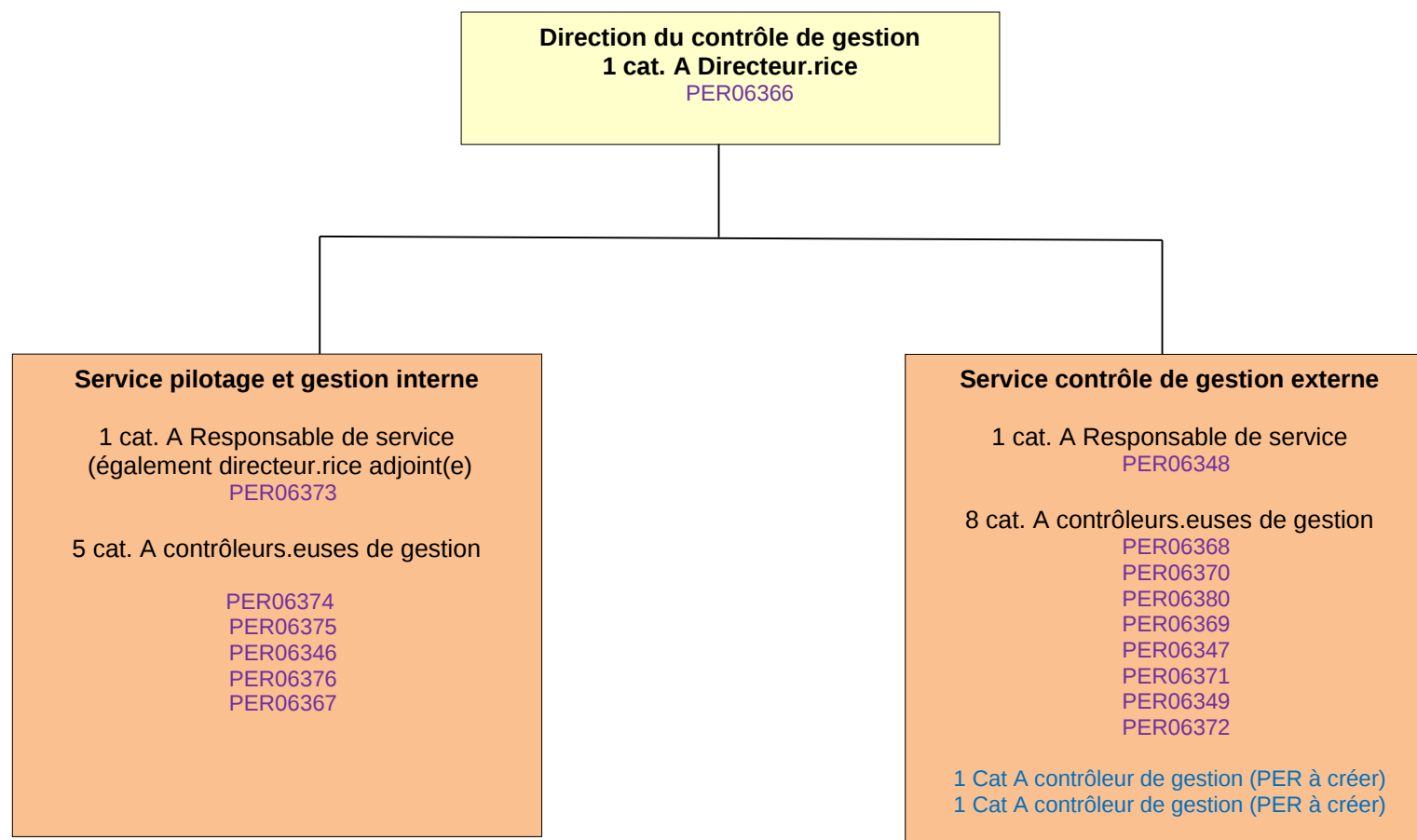
Effectif : 26
Cat A : 24
Cat B : 1
Cat C : 1

INSPECTION GENERALE DES SERVICES



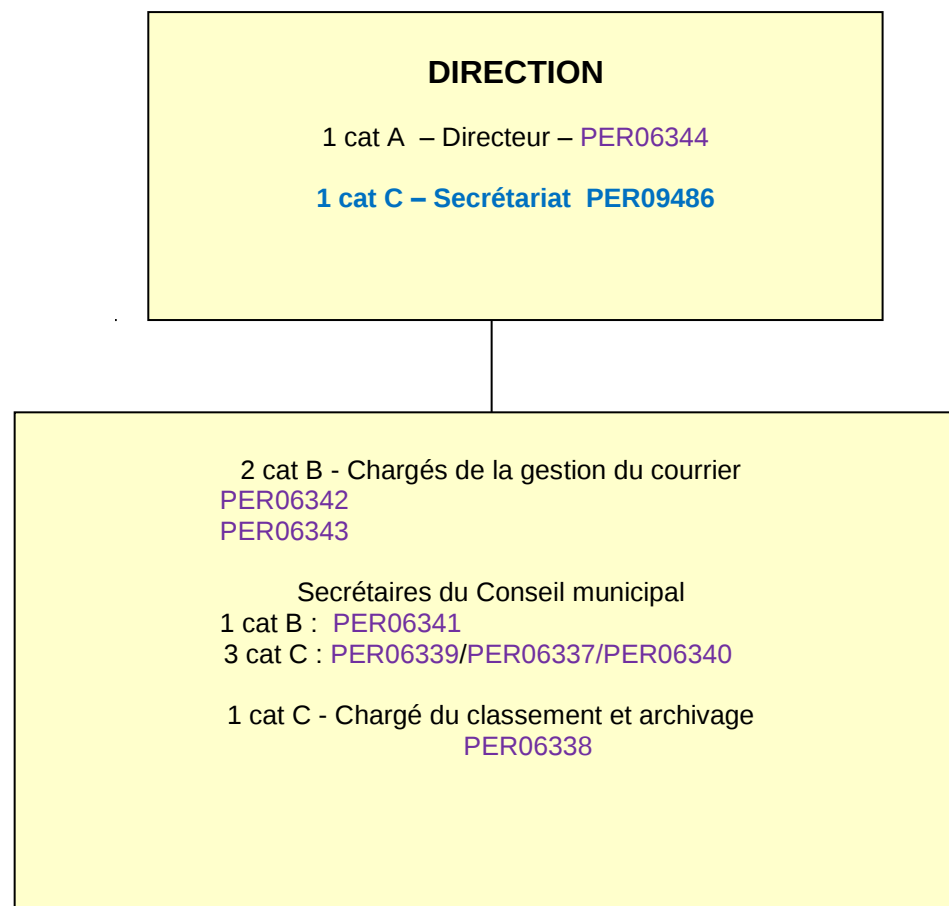
Effectif : 18
Cat A : 18
Cat B : 0
Cat C : 0

DIRECTION DU CONTRÔLE DE GESTION



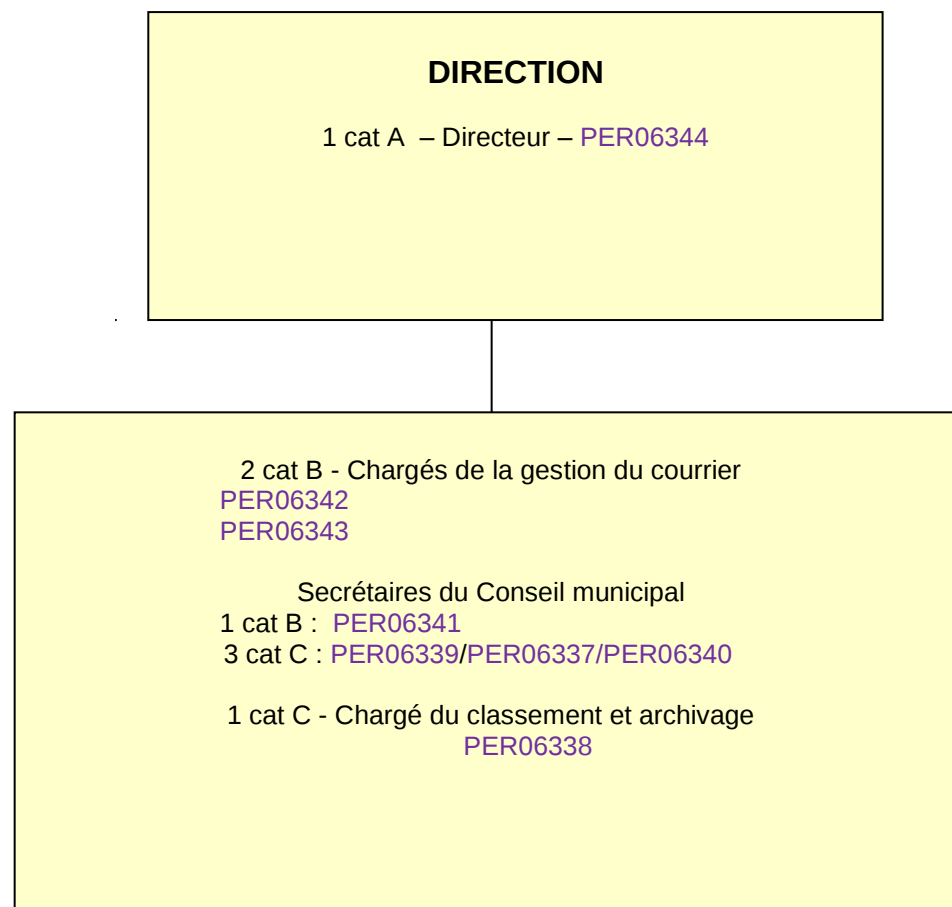
DIRECTION DES INSTANCES DE LA VILLE DE BORDEAUX

Effectif: 9
Cat A : 1
Cat B : 3
Cat C : 5



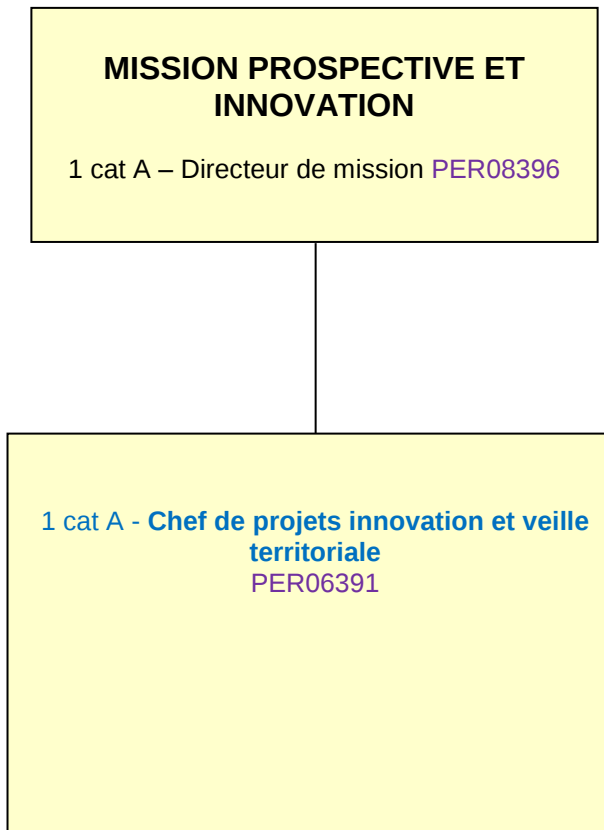
DIRECTION DES INSTANCES DE LA VILLE DE BORDEAUX

Effectif: 8
Cat A : 1
Cat B : 3
Cat C : 4



Effectif: 2
Cat A : 2
Cat B : 0
Cat C : 0

MISSION PROSPECTIVE ET INNOVATION



MISSION PROSPECTIVE ET INNOVATION

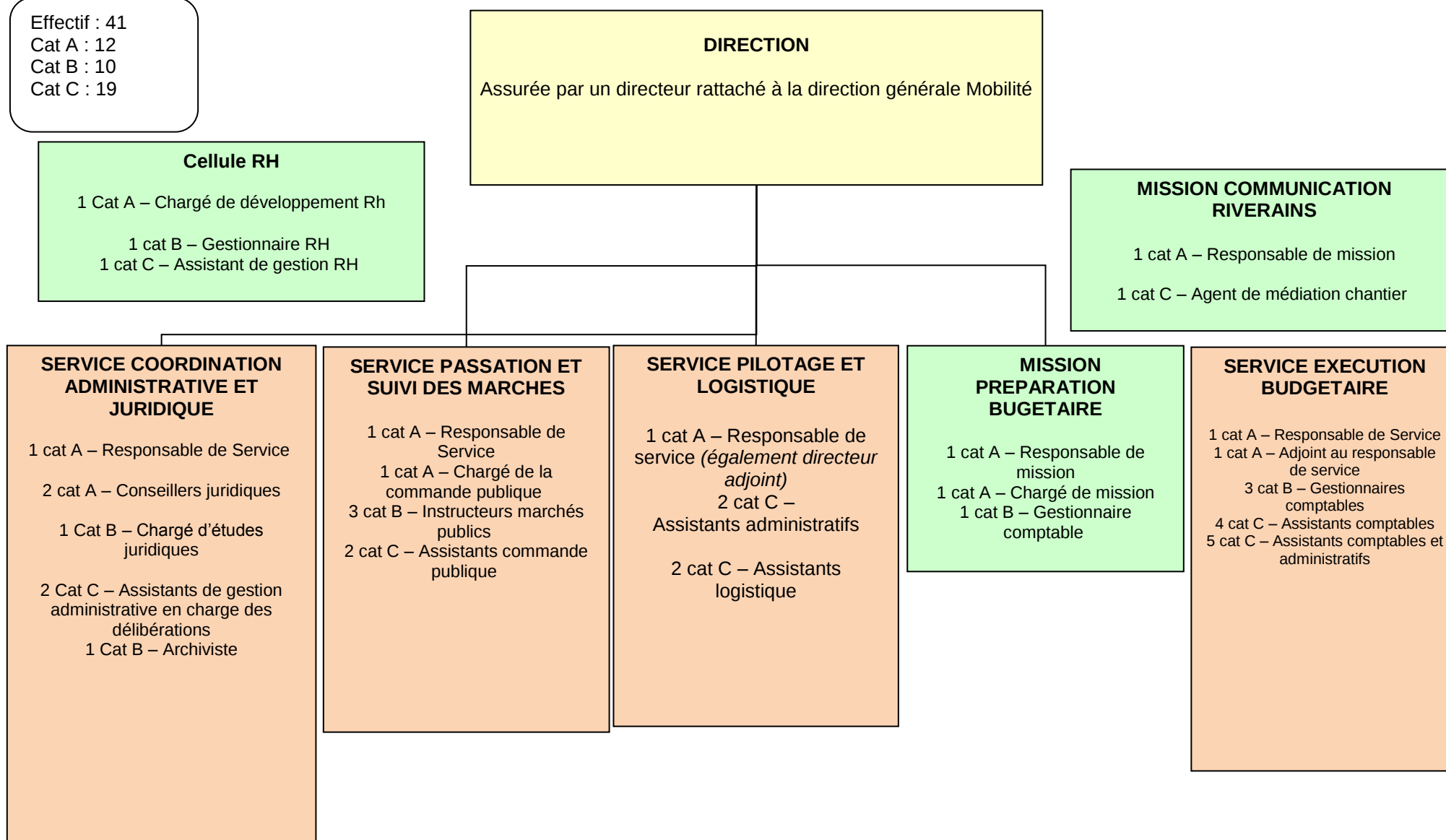
Effectif: 1
Cat A : 1
Cat B : 0
Cat C : 0

MISSION PROSPECTIVE ET INNOVATION

1 cat A – Directeur de mission [PER08396](#)

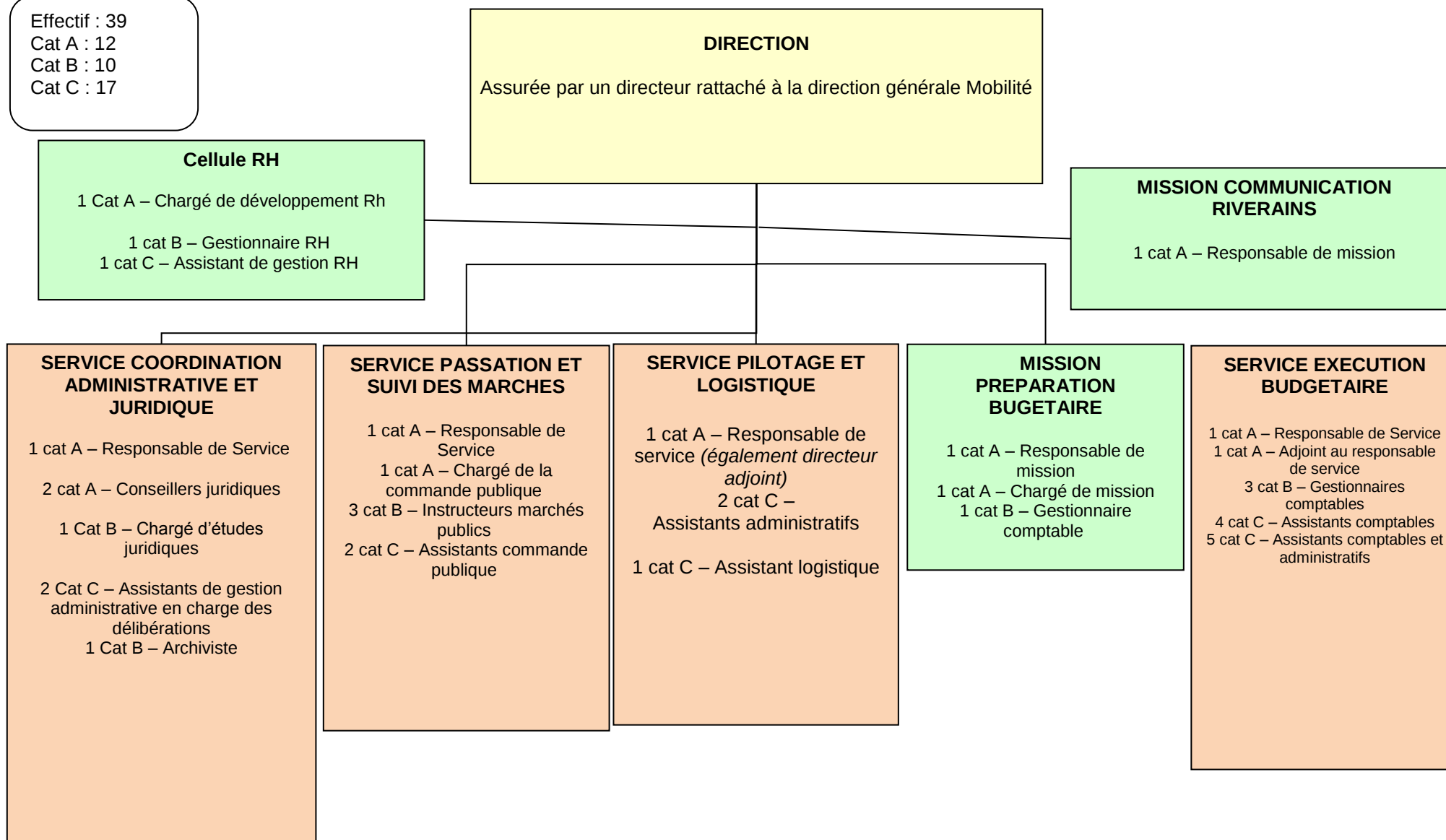
DIRECTION D'APPUI ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Effectif : 41
Cat A : 12
Cat B : 10
Cat C : 19



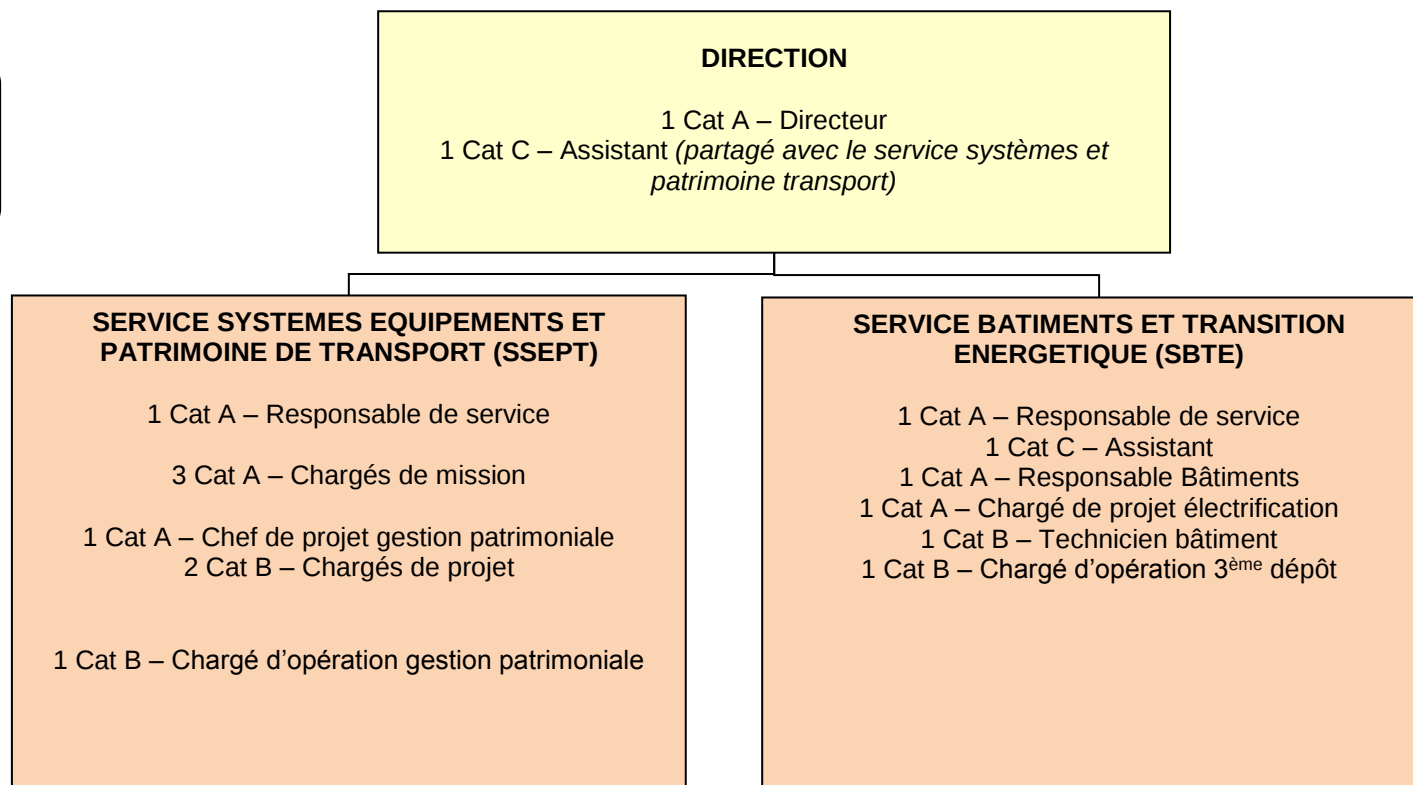
DIRECTION D'APPUI ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Effectif : 39
Cat A : 12
Cat B : 10
Cat C : 17



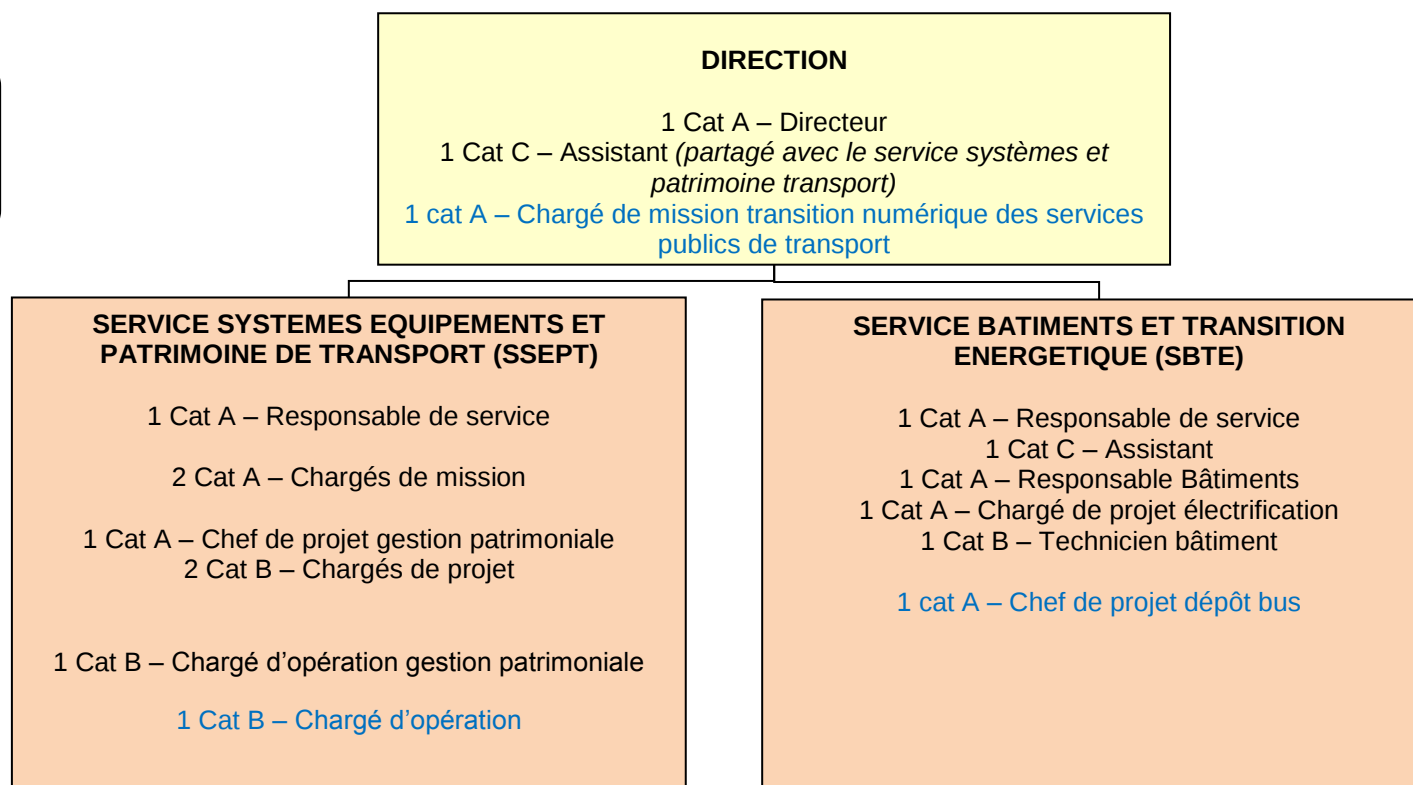
DIRECTION DES EQUIPEMENTS ET DU PATRIMOINE DE TRANSPORT

Effectif : 16
Cat A : 9
Cat B : 5
Cat C : 2



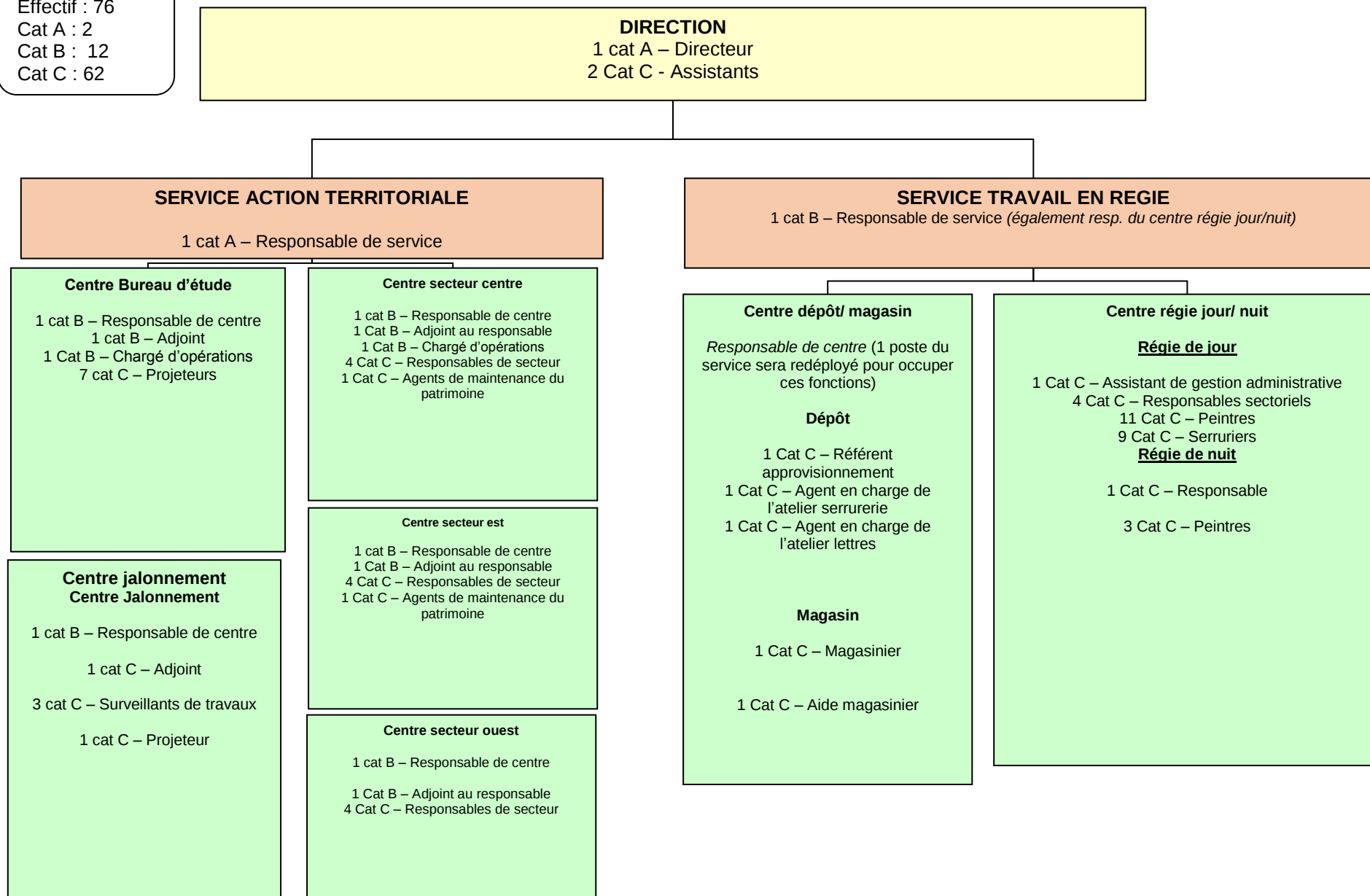
DIRECTION DES EQUIPEMENTS ET DU PATRIMOINE DE TRANSPORT

Effectif : 17
Cat A : 10
Cat B : 5
Cat C : 2



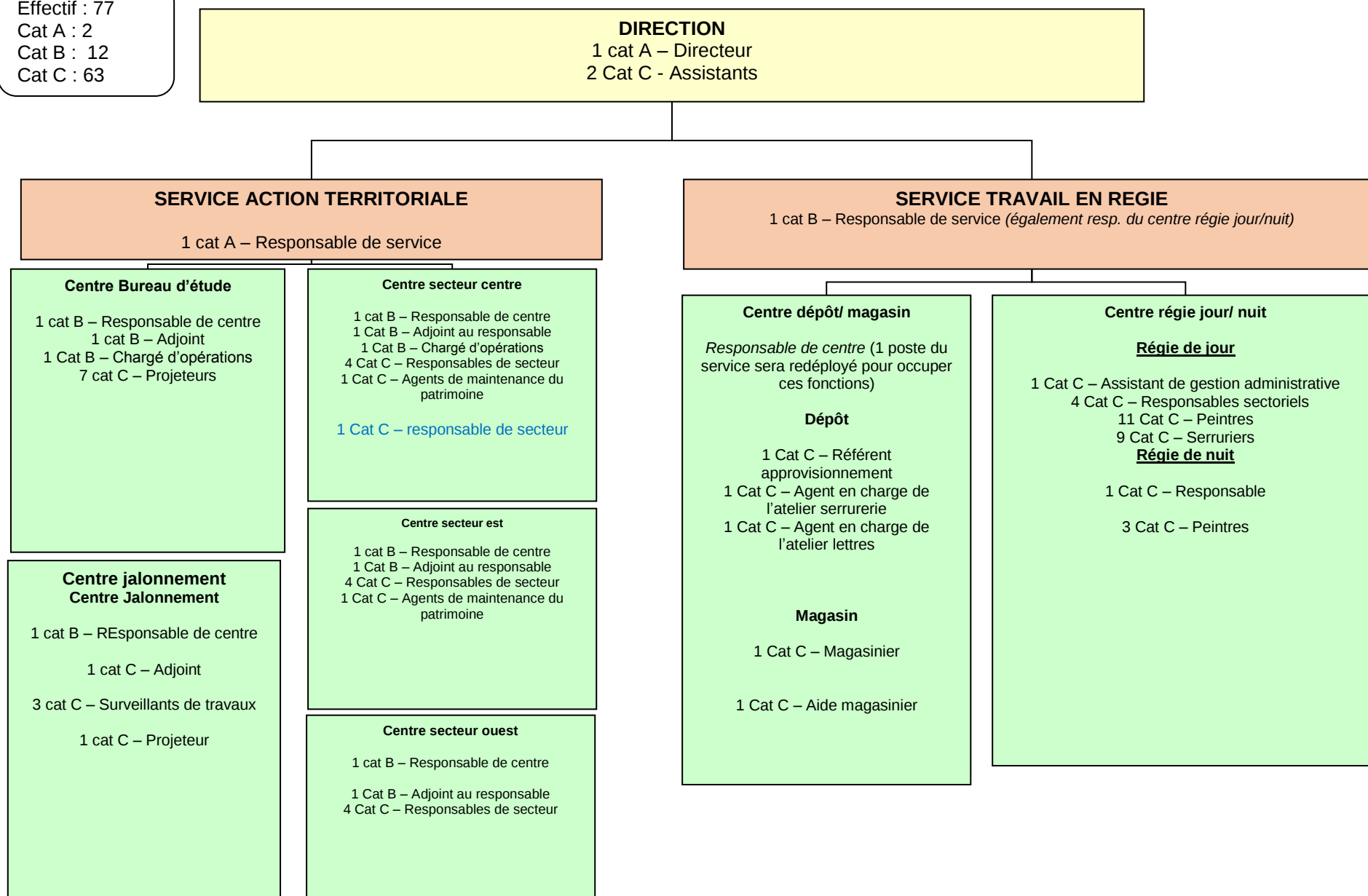
DIRECTION SIGNALISATION

Effectif : 76
Cat A : 2
Cat B : 12
Cat C : 62



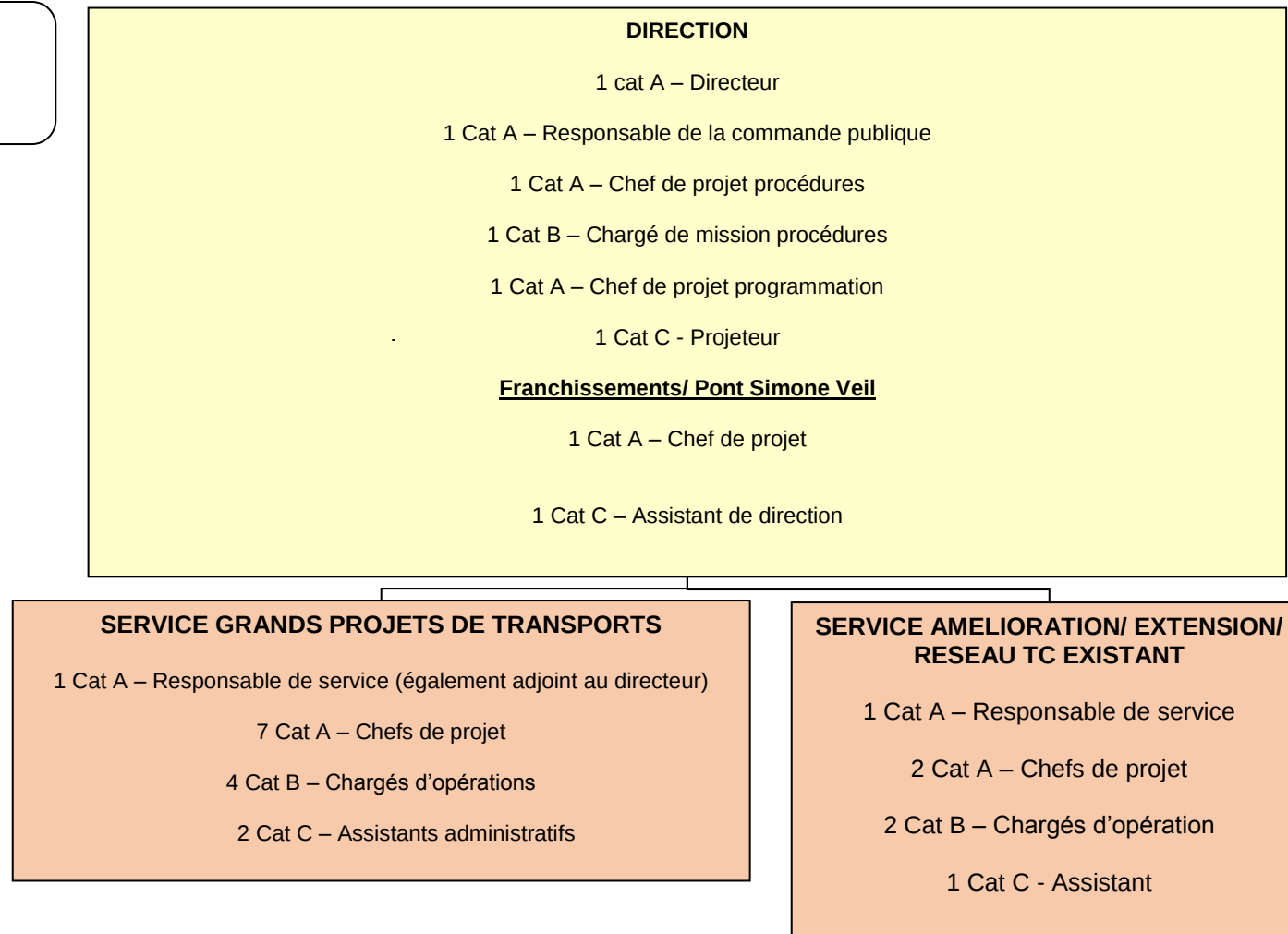
DIRECTION SIGNALISATION

Effectif : 77
Cat A : 2
Cat B : 12
Cat C : 63



DIRECTION TRAMWAY/ SDODM/ GRANDES INFRASTRUCTURES

Effectif : 28
Cat A : 16
Cat B : 7
Cat C : 5



DIRECTION TRAMWAY/ SDODM/ GRANDES INFRASTRUCTURES

Effectif : 28
Cat A : 16
Cat B : 8
Cat C : 4

